

LE DEVOIR

Vol. LXXXV - No 143

MONTREAL, LE MARDI 21 JUIN 1994

65c + TPS + TVQ / Toronto 85c

PERSPECTIVES

Bonnet blanc, blanc bonnet

Les recommandations du comité des Finances valaient-elles tout le battage politique que les libéraux nous ont imposé depuis quatre ans ans?

Les libéraux l'avaient promis: si vous nous élevez, c'en sera fini de l'inique, de l'infâme TPS! La nouvelle taxe serait si efficace, si transparente, si facile à administrer que tous les Canadiens en tomberaient amoureux fou.

Eh bien, le voilà le projet tant attendu, œuvre d'une vaste consultation et de la cogitation profonde des membres du comité des Finances de la Chambre des communes. En bref, on nous propose de changer le nom de la TPS en TVA, ou taxe sur la valeur ajoutée. Point. Car, pour ce qui est de l'essentiel, à savoir que cette taxe soit d'un montant uniforme partout au pays et inclut la TPS fédérale et les taxes provinciales, on n'aurait pu trouver vœu plus pieux. Si le ridicule tuait, le parti ministériel serait décimé depuis hier.

Il se trouve que cette idée d'harmoniser les taxes à la consommation n'a rien de neuf. Bien avant les libéraux, les conservateurs y avaient pensé, mais ils s'étaient heurtés à un mur du côté des provinces, et pour cause. Allez donc convaincre les Albertains qui ne paient aucune taxe de vente provinciale d'accepter de voir doubler le montant actuel de la TPS sous prétexte de faire comme les autres? Et l'Ontario qui a toujours refusé obstinément d'adhérer à l'idée d'une TPS, l'Ontario qui n'impose toujours pas les services, mais qui par contre taxe les achats de biens de consommation effectués par les entreprises? Et Terre-Neuve dont la taxe de vente de 12% s'ajoute déjà au 7% de la TPS et qui devrait accepter de laisser grimper ces chiffres pour récupérer le même montant que présentement?

Même au Québec, la province qui s'est le plus rapproché de la formule fédérale sans toutefois parvenir à une harmonisation complète, imagine-t-on notre gouvernement abandonner la gestion d'un tel outil fiscal aux mains d'une table de négociation pan-canadienne à onze? (avec ou sans les nations autochtones?) Une table nationale où chaque décision concernant le taux de la taxe et la liste des biens taxés serait soumise à la règle de l'unanimité ou de la majorité des gouvernements? Un veto fédéral avec ça?

Le comité des Finances propose qu'on continue à étudier la possibilité d'élargir l'assiette fiscale de la nouvelle TVA, c'est-à-dire le nombre de biens taxables, dans le but de réduire le taux de la taxe. Mais il refuse de trancher, ce que les conservateurs avaient au moins eu le courage de faire en taxant les livres, mais en excluant les aliments et les médicaments.

Sans rien changer au principe de la TPS, le comité propose l'idée lumineuse de simplifier la procédure à laquelle les PME sont soumises: une seule déclaration par année, mais trois remises basées sur les chiffres de l'année précédente. Tant mieux pour les PME, mais attention aux problèmes de perception en période de récession: ça va chialer dans les chaumières! Pour les commerçants, on propose d'inclure la taxe dans le prix affiché, tout en obligeant que l'on indique le montant de la taxe sur la facture. Une formule qui n'a rien d'originale, les entreprises ayant toujours été libres d'annoncer leurs produits avant ou après les taxes, selon l'effet recherché sur les consommateurs. A la SAQ, par exemple, le prix de vente inclut les taxes, alors qu'au supermarché, on les ajoute au moment de passer à la caisse.

Quoi qu'il en soit, ces deux seules propositions valaient-elles tout le battage politique que les libéraux nous ont imposé depuis quatre ans?

En théorie, tout le monde souhaite une harmonisation des taxes de vente, ce qui est au cœur de la réforme proposée. Même si la note ne diminuerait pas d'un cent pour les consommateurs...

Mais pour parvenir à une telle harmonisation, il faudrait que toutes les provinces poursuivent les mêmes objectifs fiscaux régionaux, ce qui n'est pas le cas. A moins d'un revirement bien improbable, le seul moyen de parvenir sans trop de heurts à cette uniformisation tant souhaitée, ce serait qu'Ottawa abandonne l'impôt sur le revenu aux provinces et garde pour lui le pouvoir de taxation indirecte dont la constitution canadienne lui reconnaît déjà l'exclusivité. Au nom de l'efficacité et de l'harmonisation, les libéraux de M. Chrétien accepteraient-ils d'inverser les rôles de pouvoir, de la même façon qu'ils le demandent aujourd'hui aux provinces avec ce projet de TVA nationale?

Si le ridicule tuait, le parti ministériel serait décimé depuis hier

Si le ridicule tuait, le parti ministériel serait décimé depuis hier

Si le ridicule tuait, le parti ministériel serait décimé depuis hier

INDEX

- AgendaB6
- Avis publicsB4
- ClasséesA4
- CultureB8
- ÉconomieB2
- ÉditorialA6
- Le mondeA5
- Mots croisésA4
- Les sportsB5



MÉTÉO
Ciel variable Max: 26
Détails en B4

DEMAIN

Les punks de la porte Saint-Jean



L'ÉCONOMIE

Un nouveau type d'obligations chez Desjardins
PAGE B 2



POLITIQUE

4000 fonctionnaires sur le pavé
PAGE A 4



CULTURE

François Girard remporte le prix du public
PAGE B 8

Après la TPS, une TVA invisible?

Des négociations entre Ottawa et les provinces détermineront si médicaments et aliments seront taxés

JEAN DION
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

L'impopulaire taxe sur les produits et services devrait être remplacée par une taxe sur la valeur ajoutée (TVA) nationale qui générerait les mêmes revenus tout en intégrant les taxes à la consommation des provinces. Cette TVA unifiée, dont on ne prône pas qu'elle s'applique nécessairement aux aliments et aux médicaments, serait incluse dans le prix de vente des biens et

services et ne resterait visible que par une indication sur la facture ou le coupon de caisse remis au client. On maintiendrait en outre la formule de crédits fiscaux pour les personnes à faible revenu.

C'est là, en substance, la recommandation qu'a faite hier le comité des Finances de la Chambre des communes au terme d'un vaste exercice de consultation au cours duquel il a entendu plusieurs centaines de témoins. La majorité libérale se retrouve cependant seule à appuyer la proposition, puisque le Bloc québécois et le

Parti réformiste ont déposé des rapports minoritaires dénonçant avec véhémence ces correctifs «cosmétiques» et le manquement des ministériels à leur promesse électorale d'abolir carrément la TPS. «Nous ne recommandons pas une TPS dont on n'aurait que changé le nom», a as-

VOIR PAGE A 8: TVA

Autres informations en page A 4

Comme les grands

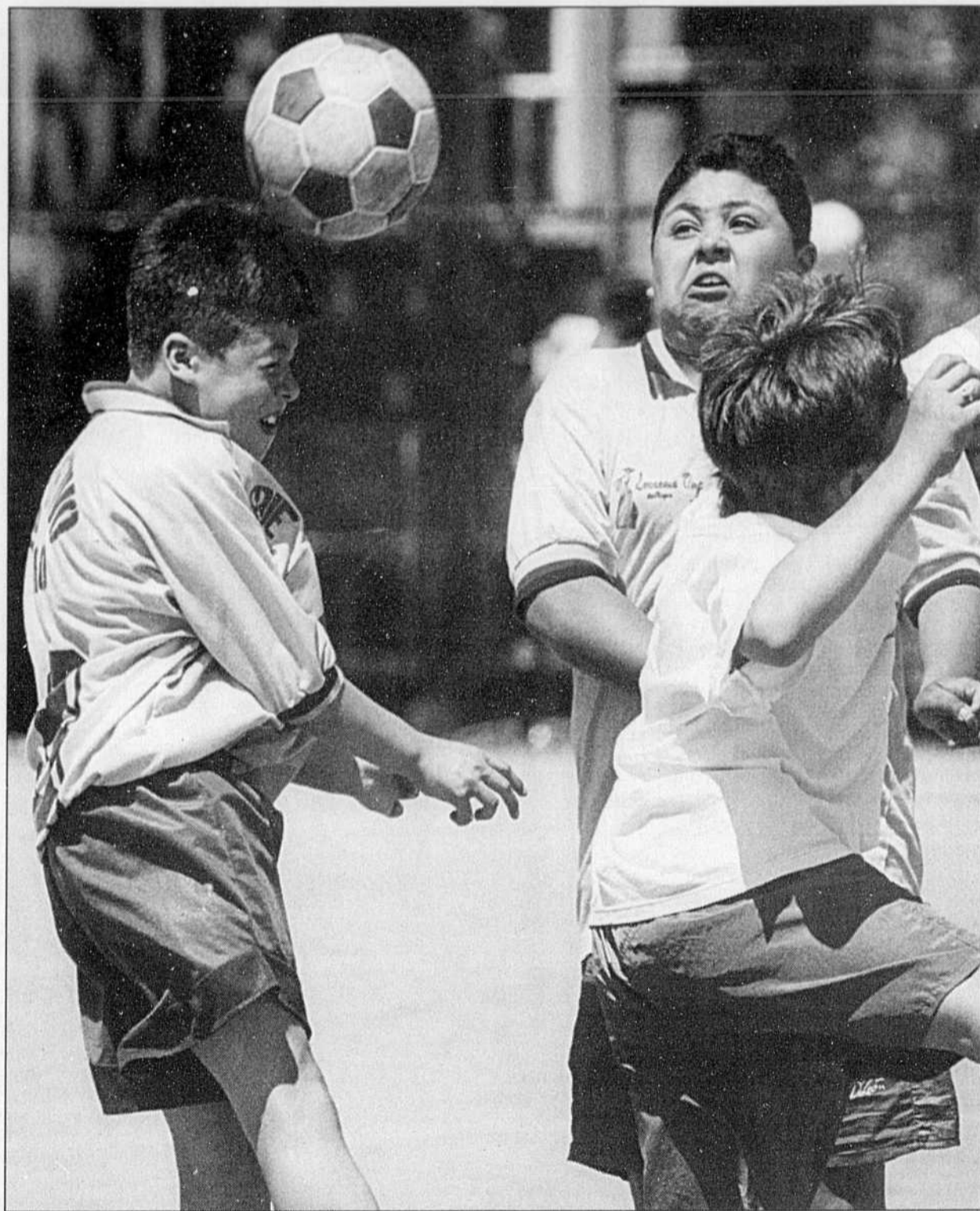


PHOTO JACQUES NADEAU

ENTHOUSIASTES et appliqués, ces jeunes Montréalais d'origine colombienne ont décidé de se faire leur Coupe du monde bien à eux, hier, au parc Jeanne-Mance. Pendant ce temps, aux États-Unis, les grands continuent de se disputer le ballon à qui mieux mieux. Hier, la flamboyante équipe brésilienne a démontré pourquoi elle est parmi les favoris en disposant assez facilement des Russes au pointage de 2-0. Nos informations en page B 5.

Une menace à l'harmonie

Les moines bouddhistes de 1500 temples ont tenté en vain d'empêcher la rénovation d'un méga-complexe hôtelier de Kyoto

La construction d'un hôtel de 16 étages menace-t-elle l'harmonie et la beauté de Kyoto, ancienne capitale du Japon? C'est ce que croyait l'influente association des moines bouddhistes de Kyoto. Peine perdue.

DANNY VEAR

Kyoto — Les moines bouddhistes des quelque 1500 temples de l'ancienne capitale «de la paix et de la tranquillité» auront tout tenté pour empêcher la méga-rénovation d'un complexe hôtelier du centre-ville de Kyoto.

Mais rien n'y fit. En dépit de protestations de citoyens et des moines bouddhistes, assorties d'une menace de fermer les temples de la ville aux clients du nouvel hôtel, de poursuites devant les tribunaux, et 40 milliards de yens plus tard, le nouvel Hôtel Kyoto ouvrira ses portes, ses 16 étages et ses 60 mètres de hauteur le 10 juillet prochain.

Le complexe hôtelier sera ainsi prêt à temps pour accueillir les milliers de Japonais qui participeront cet été aux célébrations du 1200^{ème} anniversaire de Kyoto, l'ancienne ca-

pitale nationale.

Avec l'inauguration du complexe hôtelier se jouera le dernier acte d'une saga immobilière qui divise les citoyens de Kyoto depuis trois ans.

«C'est une ville à échelle humaine. Certains craignent pour elle», explique la professeure Pujito, résidente de Kyoto.

Les enjeux sont simples: promoteurs immobiliers affrontent défenseurs du patrimoine architectural de cette ville qui compte quelque 20% des trésors nationaux du Japon.

À l'origine baptisée «Heian» ou «paix et tranquillité», Kyoto abrite aujourd'hui, outre ses quelque 1500 temples bouddhistes, 200 temples shintos, 60 jardins et deux villas impériales. Des rues étroites, des boutiques artisanales, le Temple d'Or et le Temple d'Argent (deux gloires nationales), la douce austérité

Le dollar toujours sous pression

La Banque du Canada intervient pour éviter le pire

Violente sortie de Martin contre les «séparatistes»

GÉRARD BÉRUBÉ
LE DEVOIR

Une autre séance tumultueuse pour la devise canadienne a servi de prétexte à l'une des plus violentes sorties du ministre fédéral des Finances, Paul Martin, contre «les déclarations irresponsables» de Lucien Bouchard et de Jacques Parizeau. La Banque du Canada a dû, une fois de plus hier, intervenir de façon énergique pour éviter que le dollar ne brise son support technique et ne vienne ainsi exacerber les pressions sur la devise et sur les taux d'intérêt.

Déjà, les interventions d'hier ont poussé le taux des bons du Trésor à 30 jours à un niveau tel que si le calme ne revient pas aujourd'hui, la banque centrale n'aura d'autres choix que de commander une hausse additionnelle de 40 à 50 points de base de son taux d'escompte. Le taux directeur atteindrait ainsi les 6,8-6,9%, à peine 35 points sous un taux préférentiel habitué historiquement à évoluer dans l'intervalle des 75-125 points.

Les pressions sur le loyer de l'argent exercées hier ont accentué la courbe de rendement et poussé les taux de long terme dans l'intervalle des 9,3-9,5%. «C'est là que le coût du capital se situe. Et il n'a jamais été aussi élevé», a résumé Dominique Vachon, économiste à la Banque Nationale. «Jamais a-t-on vu au pays, au cours des dernières

VOIR PAGE A 8: DOLLAR

Une autoroute difficile à contrôler

À défaut de pouvoir réglementer, Johnson entend aider les entreprises d'information

BERNARD PLANTE
LE DEVOIR

Le premier ministre Daniel Johnson veut une autoroute de l'information «en français», il ajoute que le Québec n'a pas besoin de pouvoirs réglementaires et législatifs pour y parvenir, mais reconnaît qu'il «n'est pas évident que nous pourrions contrôler son développement».

C'est la thèse qu'il a soutenue devant les participants au forum sur l'autoroute électronique qui s'ouvrait, hier après-midi, à Montréal.

Le premier ministre a invité les 200 décideurs qui participaient à l'ouverture du forum sur l'autoroute de l'information à soulever ferme pour que cette industrie d'avenir puisse se définir «en fonction de nos besoins et en français».

M. Johnson qui était accompagné de deux de ses ministres, Gérald Tremblay de l'Industrie et Liza Frulla de la Culture, inaugurerait, en fait, un colloque qui traite d'un domaine où le Québec n'a aucune juridiction.

Rappelons que dans un jugement récent, la Cour suprême du Canada devait reconnaître la compétence exclusive du fédéral en matière de téléphonie, ce qui minait complètement les prétentions du Québec quant à la définition du cadre réglementaire de la future autoroute de l'information. M. Johnson s'en accommode très bien: «C'est une compétence qui n'a jamais existé pour le Qué-

VOIR PAGE A 8: AUTOROUTE

LE MONDE

Un attentat fait 21 morts dans une mosquée iranienne

PAGE A 5

VOIR PAGE A 8: KYOTO

• LES ACTUALITÉS •

O. J. Simpson en cavale: le spectacle étrange de la vraie vie

La star du football américain O.J. Simpson, accusé du meurtre de sa femme et de l'ami de celle-ci, a plaidé non coupable hier lors de sa première comparution devant un juge de Los Angeles. Simpson, incarcéré depuis son arrestation spectaculaire vendredi dernier, est apparu fatigué et déprimé. Une audience préliminaire a été fixée au 30 juin. Simpson, inculpé vendredi, avait pris la fuite et n'avait été arrêté qu'au terme d'une poursuite retransmise en direct par les stations de télévision américaines.

WALTER GOODMAN
NEW YORK TIMES

Ce qui faisait que la cavale d'O.J. Simpson dans les rues de Los Angeles vendredi soir avait l'air si vraie, c'est qu'elle ne ressemblait pas du tout à ce qu'on voit d'habitude à la télévision.

Les amateurs des «reality shows», de ce que l'on appelle les spectacles fondés sur des faits réels, sont habitués à ce que l'on étale les faits à leur intention à l'aide de gros plans, de musique, de reconstitutions et d'autres trucs. Si une poursuite policière est prévue, on sait à quoi s'attendre. Que le tout se termine par une fusillade ou une reddition, l'assurance nous est donnée que nous serons présents à chacun des tournants de l'affaire et, qui plus est, engoncés dans un fauteuil à distance raisonnable des personnages. En ce 17 juin au soir, la règle de concurrence entre les chaînes de télévision disparaissait. On nous laissait devant un spectacle quasi onirique: une chasse à l'homme au ralenti, un peloton de voitures sur une autoroute de Los Angeles. Fourgonnette Bronco blanche en tête, où l'on nous disait que se trouvait l'icône du football O. J. Simpson, accusé d'être l'auteur de deux meurtres, tenant un revolver, ou un cellulaire près de la tempe. Suivaient, sur la gigantesque autoroute pratiquement désertée, une demi-douzaine de voitures de patrouille et combien d'autres, hors champ, qui ne bougeaient pas rapidement et qui ne faisaient rien d'audacieux.

Quel étrange spectacle à regarder durant une heure ou plus: une voiture se déplaçant sur un freeway! À l'intérieur, bien sûr, se trouvait O. J., mais s'agissait-il d'un simple être humain? O. J. avait une stature beaucoup plus grande, beaucoup trop grande pour ce médium qu'il avait transcendé. Il y avait là un homme de télévision pour toutes saisons: joueur professionnel de football, commentateur de sport, «star» d'une compagnie de location d'autos, vedette de cinéma et animateur aguichant pour galas de charité. L'homme correspondait à tant de facettes de la télévision qu'on était à même de se demander: est-ce un spectacle, est-ce la vraie vie?

Les commentateurs se taisaient rarement, mais aucun son ne parvenait directement de la scène filmée, faites d'images conservant leur secret et leur silence.

À l'écran, on voyait des voitures dégager la route pour laisser passer la Bronco de Simpson. D'autres automobilistes, alertés par la radio de bord, se mettaient en position pour en savoir un peu plus et, qui sait, pour qu'on puisse les encadrer dans l'une des séquences télévisées.

Finalement, quand l'auto de Simpson s'immobilise dans cette entrée de la maison de Brentwood et qu'une portière de la fourgonnette s'ouvre, il n'y a aucun climat. Une autre heure s'écoule, nous faisant témoins à partir d'un hélicoptère de chaîne de télévision.

Simpson est dans la voiture. At-il des idées de suicide? Est-il armé? Dangereux? Quand le prévenu quitte la Bronco, nous n'en voyons rien, nous ne sommes informés que par la suite sur cet événement d'envergure. Les mordus de télévision ne sont pas habitués à ce qu'on les laisse

ainsi en plan.

Non, tout cela n'avait pas l'attrait de la fiction ni l'aspect fort et direct du passage à tabac de Rodney King ou des émeutes de Los Angeles, mais cela tenait de l'effet d'hypnose. Au fil des minutes, il y avait de moins en moins d'allusion au fait qui fut à la source de cet épisode surréaliste: le meurtre de l'ex-compagne de Simpson et celui de son ami Ronald Goldman.

Il s'est écoulé une semaine avant qu'on arrive à cette histoire qui conservait le haut de la vague sur le surf des réseaux. Jeudi, de quelque manière, toutes les stations locales et nationales, tous les tabloïds et tous les magazines télévisés avaient fait état de ces scènes sanglantes dans la maison de Nicole Brown Simpson, alternant les rappels d'un O. J. Simpson en pleine action de footballeur idolâtré et ceux d'un Simpson non rasé, menottes aux poings que l'on menait lentement quelque part...

Puis vint, vendredi après-midi, la conférence de presse, comique dans les circonstances, de la police de Los Angeles révélant qu'elle avait perdu la trace de son célèbre suspect. La voie était toute tracée vers un dénouement qui ne serait pas l'étrange et puissant anti-climax qui se prolongerait. Les présentateurs-vedettes des bulletins de nouvelles, dont nous nous attendons qu'ils nous inondent d'explications, étaient sidérés; comme nous, ils étaient tout aussi éloignés de l'action ou de l'absence d'action. La présence des Dan Rather, Connie Chung, Peter Jennings, Barbara Walters et Tom Brokaw servait d'indicateur à l'importance de l'événement, mais lorsque les guides nagent ainsi dans le flou, les auditeurs doivent eux aussi se sentir à la dérive... si l'on met à part la partie de l'auditoire qui demeurerait branchée sur les péripéties du match Knicks-Rockets sans être pour autant à l'abri de séquences choisies de cette poursuite réelle-irréelle impliquant un ancien champion.

Reporters et présentateurs firent tout leur possible pour cueillir les bribes d'information mais l'étrangeté des faits qui se déroulaient les auraient rendus muets (s'ils pouvaient se payer le luxe du silen Brokaw avait-il n'avoir rien vu de semblable en 30 ans d'antenne).

Fallait-il en pleurer ou en rire? Était-ce un policier qui personnifiait un jardinier? Ces spécialistes de psychologie ou de prises d'otages étaient-ils empruntés à *Oprah*? Quand le ciel de Los Angeles se mit à s'assombrir au crépuscule, on nous lut la courte lettre qu'aurait rédigée Simpson peu avant sa fuite ou il niait toute participation aux crimes et admettait tout simplement qu'il demeurerait dans la confusion et le désespoir quant à l'essentiel. Triste document authentique qui n'aurait jamais pu être commandé à un chroniqueur; la liste des remerciements avait la saveur d'un boniment pensé pour la remise des Emmys. De fait, était-ce là l'adieu de Simpson ou un show de plus?

Deux heures durant, vendredi dernier, nos écrans se sont remplis d'une réalité peu attrayante du point de vue esthétique; ces images d'autoroutes et de la maison de Brentwood ont réussi à tenir en haleine l'imagination prisonnière d'un rêve qui était partagé par le public.

Autoroute électronique: Vidéotron veut créer une bretelle d'accès pour les étudiants

PAUL CAUCHON
LE DEVOIR

S'il n'en tient qu'au nouveau Vidéotron, l'étudiant de l'avenir pourra consulter de son téléviseur les programmes offerts par son école, choisir ses activités socio-culturelles, consulter les banques de cours, obtenir ses résultats d'examen, voter lors de référendums, et même suivre un cours bien assis dans son salon en communiquant avec le professeur via un clavier «interactif».

Le consortium UBI, mis en place par Vidéotron, vient en effet de créer une nouvelle filiale, UBI-Education, qui développera de nouveaux modes d'accès à l'éducation sur la fameuse autoroute électronique d'UBI au Québec.

Rappelons que UBI est un consortium regroupant Vidéotron, la Banque Nationale, Hydro-Québec, Loto-Québec, la Société canadienne des postes et Hearst Corporation, qui s'apprete à implanter dans la région du Saguenay la première autoroute électronique québécoise.

Depuis l'annonce de la création du consortium en janvier IBM s'est joint au projet, et une centaine d'entreprises se sont montrées intéressées à offrir éventuellement des services sur le nouveau

concept à la mode, dont la viabilité demeure encore à démontrer.

Hier, UBI annonçait la création d'UBI-Education, en collaboration avec une douzaine de partenaires du milieu de l'éducation: l'Université du Québec à Montréal, l'Université du Québec à Chicoutimi, la Télé-Université, les cégeps de Chicoutimi, de Jonquière et de Rosemont (par son Centre de formation à distance), les commissions scolaires de Chicoutimi, de Jonquière et de Valin, ainsi que Radio-Québec et CANAL, le réseau d'enseignement.

Ces partenaires veulent développer toute une gamme de services en éducation, et ils travailleront à mettre en place une structure d'accueil sur le réseau qui pourra profiter à d'autres institutions d'enseignement.

Car si l'UQAM et Vidéoway Multimédia assurent la coordination de l'opération, aucune exclusivité n'est accordée aux partenaires: les autres institutions pourront profiter de l'expertise développée.

Le groupe prévoit développer trois grands types de services: les services d'information, les services à la clientèle et les services de formation. L'étudiant pourra donc éventuellement avoir accès par le terminal branché sur son téléviseur à des

banques de cours, à la liste des activités, à des didacticiels d'initiation à Internet. Il pourra s'inscrire à des cours, consulter des ressources documentaires, bref, tout dépend de l'imagination des concepteurs.

Pour le recteur de l'UQAM Claude Corbo, cette association permet à son institution d'être aux premières loges du développement d'une nouvelle technologie. «Nous voulons pouvoir rendre plus accessible ce qu'est l'université, ses informations, ses programmes de recherche. Éventuellement nous pourrions peut-être rendre l'université accessible à des étudiants que nous ne rejoignons pas actuellement».

La mise en place d'UBI au Saguenay se fera à l'automne 1995, et non à l'automne prochain tel que déjà annoncé. On prévoit relier 33 000 foyers, et d'ici huit ans c'est le Québec tout entier qu'UBI veut connecter... si son projet fonctionne bien.

La présidente d'UBI, Sylvie Lalande, a mentionné hier que UBI avait présenté la semaine dernière une demande d'aide financière au gouvernement québécois, qui a réservé une enveloppe budgétaire de 50 millions\$ pour supporter des projets d'autoroute électronique. Elle n'a pas révélé le montant de la demande.



DEUX BALAYEURS de rue ont posé leur balai hier pour faire un brin de lecture sur un trottoir de Pékin. Ils sont plus de 3000 à faire tous les jours le ménage de la capitale chinoise.

Libération conditionnelle

Ottawa fait des changements

Ottawa (PC) — Le gouvernement annoncera aujourd'hui des changements tant attendus aux règles de libération conditionnelle pour garder derrière les barreaux jusqu'à la fin de leurs peines les délinquants sexuels qui s'attaquent aux enfants.

Les changements visent également à s'assurer que ceux qui commettent des délits alors qu'ils sont en liberté conditionnelle purgent une «partie substantielle» de leur peine lors d'une récidive, a déclaré hier à l'extérieur des Communes, le Solliciteur général, Herb Gray.

Le projet de loi qui va être déposé aux Communes arrive au moment où le public s'inquiète au sujet de la criminalité et où le gouvernement fait face à des appels demandant plus de sévérité envers ceux qui commettent des délits avec violence.

Le gouvernement entend aussi améliorer l'entraînement des membres de la Commission nationale des libérations conditionnelles et établir une marche à suivre pour eux dans le traitement des dossiers.

Augustin Roy tient des propos «réactionnaires»

PRESSE CANADIENNE

La Fédération des médecins résidents du Québec a dénoncé hier les propos «réactionnaires» du président de la Corporation professionnelle des médecins du Québec, le Dr Augustin Roy, émis la semaine dernière relativement à la répartition des médecins sur l'ensemble du territoire québécois.

Le Dr Roy a alors défendu publiquement la nécessité que chaque candidat sélectionné soit obligé d'exercer la médecine dans un endroit où ses services sont requis, et ce, pendant un certain temps.

«Les commentaires du Dr Roy, à cet égard, nous donnent la preuve de sa très grande méconnaissance du dossier puisque depuis cinq ans déjà, les jeunes médecins qui sont la cible

préférée du Dr Roy sont dans les faits les acteurs principaux de la très grande amélioration de l'accessibilité aux soins en région éloignée ainsi que de la meilleure répartition obtenue depuis», a déclaré la fédération dans un communiqué émis hier après-midi.

«Toute mesure coercitive, comme celle proposée par le Dr Roy, n'a plus sa place dans notre contexte», croit son président, le Dr Denis Soulières.

«En effet, dit-il, ce genre de mesures s'appliquent toujours de façon discriminatoire puisque ce sont les médecins en fin de formation qui subissent les contrecoups d'une mauvaise planification gouvernementale qui, par le fait même, accentue l'impression qu'il existe en région éloignée de mauvaises conditions de pratique médicale.»

À Québec, un Rwandais soupçonné de crime contre l'humanité

L'Association des Canadiens d'origine rwandaise étaye sa preuve

Québec (PC) — Des réfugiés rwandais au Canada réclament que Léon Mugesera, un de leurs compatriotes réfugiés au Québec, soit traduit devant un tribunal pour crimes contre l'humanité.

L'Association des Canadiens d'origine rwandaise soutient que Léon Mugesera, installé au Québec depuis 1993 et qui se prétend stagiaire à l'Université Laval, a été identifié par plusieurs organismes internationaux comme un criminel de guerre.

Charles Karemangingo, le porte-parole de l'Association, base ses accusations contre Mugesera sur trois documents:

■ un discours que ce dernier a prononcé à titre d'adjoint de l'ex-président Juvénal Habyalimana (assassiné en avril), et où il incite très clairement au meurtre et à la haine inter- raciale;

■ un mandat d'arrestation émis par les autorités rwandaises contre Mugesera pour atteinte à la sûreté de l'État;

■ une condamnation de Mugesera par quatre organismes internationaux dont le Centre international des droits de la personne que préside Ed Broadbent, ex-chef du Nouveau Parti démocratique (NPD) du Canada.

L'Association des Canadiens d'origine rwandaise demande donc à Ottawa de prendre les mesures policières et judiciaires pour que Mugesera soit traduit devant un tribunal afin d'y répondre de ses crimes. Elle invite aussi les autorités canadiennes à faire preuve de guidence pour que des criminels de guerre ne s'infiltrer pas au Canada en se présentant comme des réfugiés politiques.

chez nous la culture mène le bal

Cet été, les parcs de Montréal deviennent le théâtre d'une foule de spectacles gratuits: danse, concerts, pièces, La Roulotte, La Boîte à Musique, etc. On voit donc que chez nous, la culture a sa place!

notre ville c'est aussi... des spectacles populaires



Ville de Montréal

LE DEVOIR

MONTREAL

Étude statistique du Conseil scolaire de l'île de Montréal

30 % des élèves n'ont ni le français ni l'anglais comme langue maternelle

PAUL CAUCHON
LE DEVOIR

Les élèves issus des communautés culturelles sont en nombre grandissant dans les écoles du territoire de l'île de Montréal: 41% des élèves des huit commissions scolaires de l'île sont nés hors Canada, ou sont nés au Québec d'au moins un parent immigrant. Et 30% de tous les élèves sont de langue maternelle autre que le français ou l'anglais.

C'est ce qui ressort d'une étude statistique préparée par le Conseil scolaire de l'île de Montréal, qui était présentée hier soir à l'occasion de la réunion régulière du Conseil.

L'étude, intitulée «Statistiques et commentaires sur les origines des élèves», trace un portrait des élèves sur une période de quatre ans. Les chercheurs ont tenu compte de trois critères pour mesurer cette présence: le territoire d'origine, la langue maternelle et la langue parlée à la maison. Dans tous les cas, la présence d'élèves d'origines diverses est en progression.

Ainsi, en ce qui concerne le territoire d'origine, il y a quatre ans 34% des élèves des huit commissions scolaires de l'île étaient nés hors Canada, ou nés de parents immigrants. Ce chiffre est passé à 41% pour l'année qui se termine actuellement, l'année scolaire 1993-1994.

En ce qui concerne la langue maternelle, 30% des élèves sont de langue autre que le français ou l'anglais, contre 27% en 1990.

En ce qui concerne la langue parlée à la maison, 22% des élèves parlent une langue autre que le français ou l'anglais en 93-94, contre 20% en 1990.

Les auteurs de l'étude, l'économiste-démographe Albert Côté, le chercheur Jean Matte et le sociologue Marcel Saint-Jacques, constatent la hausse, mais tiennent à prévenir le lecteur que la qualité des statistiques s'est accrue depuis l'année dernière, et qu'il est possible que les chiffres pour l'année 1990 aient été imprécis.

C'est la commission scolaire Sainte-Croix qui compte la plus forte proportion d'élèves nés hors du Canada,

avec 36% de ses effectifs. La CEPGM en compte 20%, tout comme la CECM. Mais en chiffres absolus c'est la CECM qui compte le plus d'élèves nés hors Canada, avec 18 400 élèves.

Le taux moyen d'élèves nés hors Canada pour les huit commissions scolaires est de 18%. Le taux moyen des élèves nés au Québec mais dont au moins l'un des parents est né hors Canada est de 23% (c'est avec le total des deux chiffres qu'on obtient le chiffre de 41%).

C'est à la commission scolaire Sainte-Croix qu'on trouve aussi le plus fort taux d'élèves de langue maternelle autre que le français ou l'anglais, avec 46%, suivi de la CEPGM avec 35%, de la CECM avec 34%, et de Jérôme-Le Royer avec 25%. Encore là, la CECM compte le plus grand nombre d'élèves dans l'absolu (30 800 élèves).

La commission scolaire Sainte-Croix est également la commission scolaire qui affiche le plus haut taux d'élèves dont la langue parlée à la maison n'est ni le français ni l'an-

glais, avec 38%.

L'étude permet également de constater que sur l'ensemble des huit commissions scolaires, on trouve dans 112 écoles plus de 50% d'élèves immigrants, selon un des trois critères retenus. 27 écoles se retrouvent sur les trois listes de classement 25 apparaissent sur deux des trois listes, et 60 sur une seule liste.

Certaines écoles apparaissent d'ailleurs comme de véritables Nations unies en miniature.

Ainsi, à l'école Van Horne de la CEPGM, 78% des élèves sont nés hors Canada. C'est aussi le cas de 77% des élèves de l'école Henri-Beaulieu à Sainte-Croix, de 75% des élèves de St-Luc à la CECM, de 73% de l'école Emile-Legault à Sainte-Croix, de 71% de l'école Les enfants du monde à la CECM.

En ce qui concerne les écoles où les effectifs ont une langue maternelle autre que l'anglais ou le français, on trouve en tête de liste Barthélemy-Vimont à la CECM, Alice-Parizeau à la CECM, Enfant-Soleil et Henri-Beaulieu à Sainte-Croix.

Compressions budgétaires

Les hôpitaux rebelles invités à refaire leurs devoirs

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

La Régie régionale de Montréal obligera les hôpitaux rebelles qui refusent d'appliquer la totalité des compressions budgétaires prévues dans le réseau de la santé à refaire leurs devoirs et à présenter de nouveaux budgets.

C'est ce qu'a indiqué hier M. Conrad Sauvé, président du conseil d'administration de la Régie régionale, l'organisme qui veille à la distribution des budgets... et des compressions pour l'ensemble des établissements de santé et de services sociaux pour la grande région de Montréal.

La semaine dernière, les hôpitaux Maisonneuve-Rosemont et Notre-Dame ont décidé de tenir tête au ministère et de ne pas sabrer le montant global des restrictions budgétaires exigées par Québec, convaincus que pareilles compressions sont irréalisables sans restreindre les services à la population.

Mais pour M. Sauvé, pas question pour les hôpitaux de présenter des budgets déficitaires.

«Il faut que les conseils d'administration soient responsables et fassent leur effort au moins jusqu'au bout. Qu'ils nous fassent la démonstration claire de ce qu'ils disent», a précisé ce dernier.

Il faudra donc que les hôpitaux fassent leurs devoirs jusqu'au dernier sou réclamé, et il reviendra à la régie d'analyser par la suite si les services de soins et de santé sont affectés ou non, affirme le représentant de la régie.

Et si ces compressions privent réellement les citoyens de soins de santé? Dans ce cas, affirme M. Sauvé, la régie régionale n'exclut pas la possibilité de se tourner vers la ministre de la Santé et des Services sociaux, Mme Lucienne Robillard, pour savoir si les services à la population doivent être coupés.

«Il faudra demander au ministère de reconformer notre mandat, car nous avons eu un mandat pour faire des compressions, mais pas pour couper des services. On ne peut faire voter de l'argent additionnel, on ne peut qu'appliquer les budgets», ajoute ce dernier.

Cette année, les compressions globales dans le réseau de la santé de la région de Montréal s'élèvent à 87 millions. De cette rondelette somme, au moins 70% seront récupérés uniquement dans les budgets des hôpitaux de soins de courte durée qui sont les plus touchés par cette compression. Ces coupes massives font partie d'un plan triennal de 750 millions sur trois ans imposé à tous les établissements de santé de la province.

D'autres établissements, comme les CLSC et les centres de protection de l'enfance et de la jeunesse ont été à toutes fins épargnés de ces compressions.

Pour l'Association des hôpitaux du Québec (AHQ), il n'est pas surprenant que certains hôpitaux tiennent tête à Québec, la marchandise réclamée étant impossible à livrer. «Des mars, nous avons dit qu'il ne pourrait y avoir de telles compressions sans effet sur les services. Nous ne portons pas de jugement sur la décision de ces hôpitaux, ce sont des décisions locales», a dit hier M. Robert Nadon, porte-parole de l'AHQ.

Selon ce dernier, il faudrait complètement revoir les façons de faire des professionnels de la santé pour parvenir à économiser autant d'argent que le réclame le ministère, ce qui ne se fait pas en deux temps trois mouvements. Mais le couperet, lui, s'abat immédiatement sur les hôpitaux.

De passage à Montréal

Le primat de l'Église anglicane plaide pour le pluralisme

«Je n'excuse pas l'obligation de nous adapter aux conditions changeantes du monde»

STÉPHANE BAILLARGEON
LE DEVOIR

Le Très Révérend George Carey, archevêque et primat de l'Église anglicane, a lancé un vibrant plaidoyer en faveur du pluralisme dans son institution, comme dans l'ensemble du monde, hier à Montréal.

«La seule vérité à laquelle nous tenons absolument, c'est celle des Écritures», a dit Mgr Carey, archevêque de Cantorbéry en Angleterre, devant plus de 650 fidèles de l'Église anglicane du Canada, des laïcs et des membres du clergé, réunis dans un immense gymnase du collège John Abbott, dans l'ouest de l'île, pour une conférence nationale baptisée «Essentials '94».

Cette réunion, inaugurée le 16 juin et qui se termine aujourd'hui même, découle en partie du Synode national de 1992, duquel est ressorti la nécessité d'articuler à la société contemporaine la foi anglicane, déchirée comme tant d'autres par le déclin et la démolition de ses membres et la fragmentation de ses communautés de base. L'Église mère d'Angleterre a également subi une crise profonde cet hiver, alors qu'elle mettait en application la décision du Synode général de 1992 autorisant l'ordination des femmes. Au Canada, où les ordinations féminines sont acceptées depuis plus de quinze ans, l'Église est déchirée par d'autres questions morales, par exemple la place qu'on peut accorder aux homosexuels.

«Le respect de la tradition de l'Église est excellente pour autant qu'elle ne remet pas en question la vérité de l'Évangile», a dit le prélat avant d'ajouter qu'il ne s'excuserait «jamais de défendre le Seigneur», ce qui a suscité des applaudissements nourris. «Mais je n'excuse pas non plus l'obligation de nous adapter aux conditions changeantes du monde.»

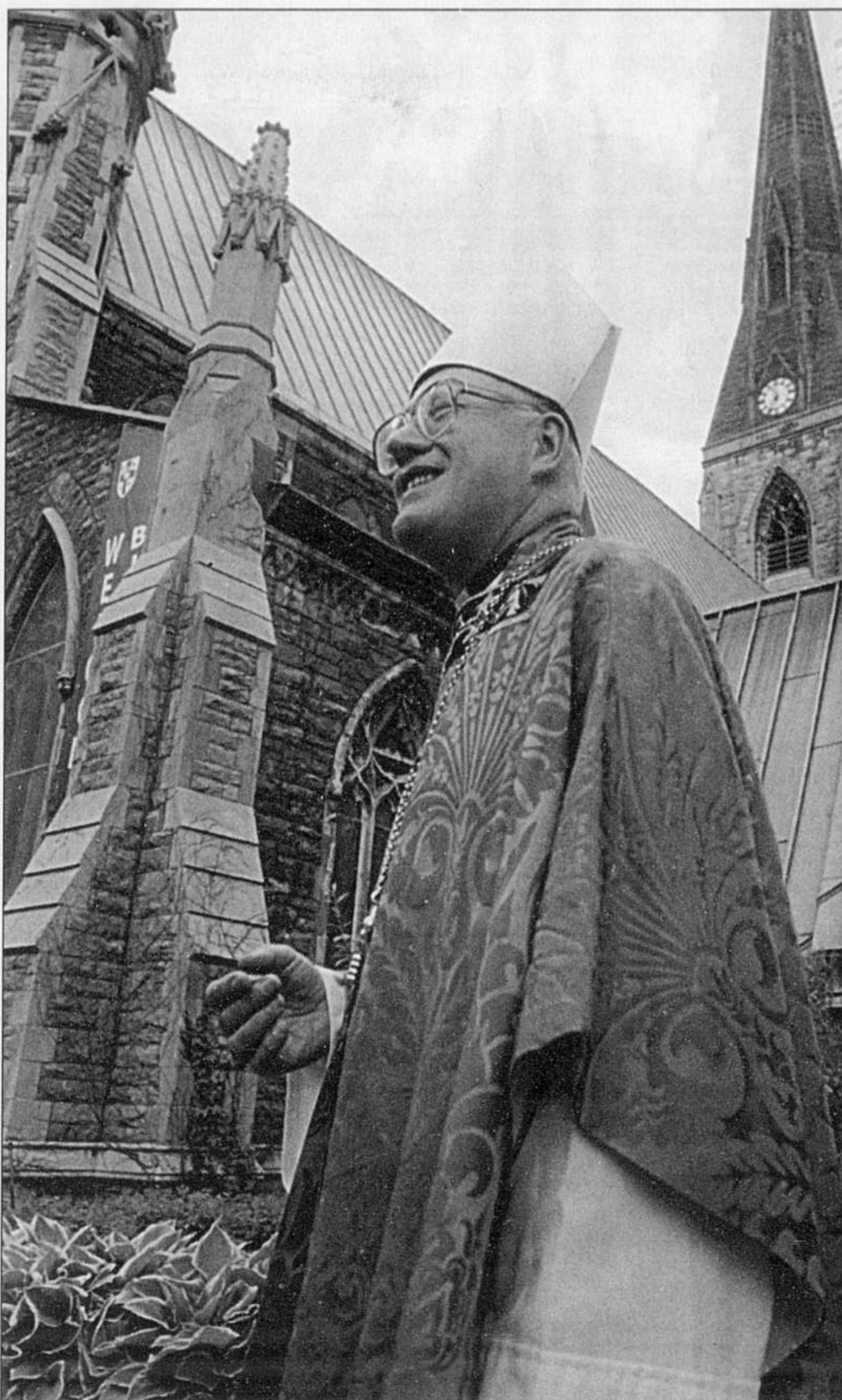
Le prélat a ensuite confié qu'il aime l'Église anglicane et qu'il ne désire «aucune autre maison ecclésiastique». «Mais je crois que cette Église doit vivre dans le pluralisme, a-t-il souligné. En elle, il y a de la place pour la dissidence. Notre Église a même réussi à incorporer la dissension. D'ailleurs, aucune Église ne peut prétendre faire l'unanimité théologique ou occuper toute la place.»

En évoquant le «nécessaire dialogue entre juifs et chrétiens», Mgr Carey a également prêché pour une vision de «l'humanité faite de différences, qui a besoin d'une vision théologique élargie».

«Nous avons besoin d'un Évangile inclusif, qui reflète la générosité d'un Dieu qui nous accepte comme nous sommes, a poursuivi l'archevêque. Nous devons imposer l'Évangile au monde entier en le vivant et en vivant par lui. Il faut se rappeler que l'Église est toujours à une génération près de l'extinction.»

En conclusion, le Très Révérend a affirmé que ni lui ni les autres Anglicans n'étaient pas là pour «entretenir la rumeur de l'existence de Dieu», comme l'a dit ironiquement un philosophe critique. «Je ne suis pas intéressé par les rumeurs, a-t-il affirmé. Je veux vivre ma foi, pleinement, in the name of God, Amen.»

George Carey, primat de l'Église d'Angleterre et leader de dizaines de millions d'Anglicans à travers le monde va passer toute la semaine au Canada. Hier, il a aussi participé à une célébration en l'église Christ Church du centre-ville de Montréal. Il sera à Magog aujourd'hui, puis ira prononcer des conférences ou participer à des célébrations dans d'autres villes de la «province» anglicane canadienne, notamment à Toronto et Ottawa.



Le Très Révérend George Carey, archevêque de Cantorbéry et primat de l'Église d'Angleterre, était de passage à Montréal, hier, où il a livré un vibrant plaidoyer en faveur du pluralisme au sein de son institution ecclésiastique. On le voit ici près de l'église Christ Church, au centre-ville.

Casino: un référendum le 2 juillet à Kahnawake

PRESSE CANADIENNE

Près de 6500 résidents de la réserve amérindienne de Kahnawake, sur la Rive-Sud de Montréal, doivent se prononcer par voie de référendum le 2 juillet prochain sur

l'opportunité de permettre l'établissement d'un casino sur leur territoire.

Le responsable du dossier chez les Mohawks, le chef Davis Rice, a indiqué qu'à la lumière des études d'impacts et des analyses effectuées

sur la question, un tel projet constitue la meilleure solution pour assurer l'avenir de la communauté.

La proposition sur la table a trait à l'établissement d'une maison de jeu, ce qui représenterait un investissement de 154 millions\$.



ROBIC

DEPUIS 1892

AGENTS DE BREVETS ET MARQUES
PROTECTION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

LEGER ROBIC RICHARD

AVOCATS

55, ST-JACQUES, MONTRÉAL, QUÉBEC H2V 3K2
Tél.: (514) 845-7874 Tél.: (514) 888-0444

La maîtrise des intangibles

Luc Ostryguy et Claude Toussaint

LE FRANÇAIS QUÉBÉCOIS

Normes et usages

L'objectif de cet ouvrage est donc de rendre compte des normes et usages du français parlé actuellement au Québec: cet objectif d'ordre général s'accompagne d'un objectif particulier: dégager de ces connaissances des implications pour l'enseignement de la langue orale.

Montréal, Guérin, 1994
ISBN 2-7601-3330-3
(248 p.) 19,95 \$

- LIBRAIRIE GUÉRIN UNIVERSITAIRE-UQAM
335, rue Sainte-Catherine Est
Montréal (Québec)
Tél.: (514) 284-2210 Télécopieur: (514) 284-1849
- LIBRAIRIE GUÉRIN UNIVERSITAIRE ET COLLÉGIAL
168-170, rue Sainte-Catherine Est
Montréal (Québec) H2X 1K9
Tél.: (514) 861-5647 Télécopieur: (514) 861-5307
- LIBRAIRIE GUÉRIN
4560, rue Saint-Denis
Montréal (Québec) H2J 2L3
Tél.: (514) 849-1112 Télécopieur: (514) 849-6360
- LIBRAIRIE GUÉRIN
4440, rue Saint-Denis
Montréal (Québec) H2J 2L1
Tél.: (514) 843-6241
- LIBRAIRIE GUÉRIN
Station Métro-Longueuil
Longueuil (Québec) J4K 2T4
Tél.: (514) 677-6525

guérin Montréal Toronto
4501, rue Drolet
Montréal (Québec) H2T 2G2 Canada
Tél.: (514) 842-3481
Télé.: (514) 842-4923

LE DEVOIR POLITIQUE

TPS revisitée: comme si les contribuables n'existaient pas

Le fiscaliste Yvon Cyrenne critique sévèrement les recommandations du comité des Finances: «C'est complètement raté»

SYLVAIN BLANCHARD
LE DEVOIR

Le maintien de la TPS — pour les entreprises détenant un chiffre d'affaires de 200 000\$ et plus — recommandé hier par le comité fédéral des Finances, a soulevé les applaudissements du Conseil du patronat, mais la colère d'un des très rares fiscalistes indépendants à avoir été invité à participer aux travaux du comité.

Yvon Cyrenne, du bureau Raymond Chabot Martin et associés, qui s'est fait remarquer pour ses sorties contre Revenu Québec, accuse cette fois le comité des Finances d'avoir délibérément ignoré l'intérêt des contribuables pour satisfaire strictement les besoins du gouvernement.

Cyrenne condamne le manque d'impartialité d'une majorité d'intervenants qui se sont présentés devant le comité avec en poche des mandats confiés par des grandes entreprises qui les ont grassement rémunérés pour leur travail.

Critiques aussi envers ceux «qui étaient là pour défendre une taxe qu'on voulait pourtant éliminer», faisant allusion aux deux principaux intervenants — des hauts fonctionnaires du ministère des Finances et du Revenu.

«Des individus, rappelle Cyrenne, largement responsables de la décision du gouvernement conservateur d'introduire la TPS, dont certains ont été payés par le fédéral à l'époque pour suggérer des méthodes d'application de cette taxe.»

Selon lui, il ne fait aucun doute que le Comité

des Finances a réexaminé cette taxe uniquement en fonction de la dette fédérale, envoyant ainsi le message que plus l'économie va mal — ou mal gérée — plus on augmente les taxes.

«Le comité avait pourtant l'opportunité de rétablir l'équilibre entre le niveau de taxation des entreprises et celui des consommateurs et des particuliers. C'est complètement raté parce qu'on a préféré faire autre chose.»

Entre 83 et 93, l'impôt des particuliers est passé de 26,3 à 58,3 milliards \$ — une augmentation de 32 milliards \$ — pendant que l'impôt des corporations grimpa de 1,2 milliard \$ — de 7,1 à 8,3 milliards \$. Un déséquilibre qui, selon Cyrenne, s'explique en bonne partie par la forte présence, dans l'économie canadienne, d'entreprises multinationales préférant payer leur impôt n'importe où ailleurs qu'ici en raison du niveau trop élevé de taxation.

«Il fallait repenser notre fiscalité. Mais en lieu et place on nous ressort l'argument que la TPS fonctionne à merveille... en Nouvelle Zélande. Oubliant chaque fois de nous dire cependant que l'introduction de cette taxe avait été précédée d'une réduction d'impôts de 50%, et de coupures «drastiques» dans les finances publiques.»

Pour Cyrenne, les membres du comité ont refusé d'examiner les choix qui s'imposaient afin de satisfaire l'appétit du gouvernement et respecter les intérêts de la grande entreprise, qui s'accomode plutôt bien de la TPS parce que ce sont les consommateurs qui la paient.

«Autrement dit, pour l'Association canadienne

des fabricants, l'Association canadienne des importateurs et le Conseil canadien du détail — le groupe, appelé la Coalition, le plus influent auprès du comité des Finances — la TPS doit être maintenue parce que les frais d'infrastructure (les coûts reliés à la perception de la taxe) viennent d'être payés.

«Leur message est de nous dire, ironise Cyrenne, qu'au nom de l'équité fiscale, le consommateur doit payer plus et la grande entreprise moins (avec l'harmonisation de la TPS et des taxes provinciales).»

Selon le fiscaliste, la solution de rechange était pourtant à portée de main — une taxe sur les opérations commerciales canadiennes — taxe qui aurait reposé sur un principe simple: plus on vend de produits ou de services, plus on paie de taxes sur les transactions.

Calculée en fonction des ventes des entreprises — plutôt que facture par facture — la taxe sur les opérations commerciales aurait empêché, selon Cyrenne, que des milliards de dollars de produits vendus au Canada échappent à l'impôt parce que fabriqués par des multinationales payant leurs dûs à des gouvernements moins gourmands.

«On a préféré conserver un système pénalisant les entreprises bien gérées et faisant payer moins d'impôts aux entrepreneurs inefficaces ou dépassés.»

«De toute façon, conclut Cyrenne, cette bataille ne fait que commencer. Les libéraux ne s'en tirent pas aussi facilement.»

4000 fonctionnaires sur le pavé

Québec (PC) — Près de 4000 fonctionnaires, permanents et occasionnels, ont ou auront reçu d'ici la fin de semaine un avis de licenciement ou de mise en disponibilité, une fois que tous les ministères ou organismes d'État se seront pliés aux directives du gouvernement visant à réduire de six pour cent leurs effectifs.

La date butoir à laquelle tous les ministères devaient renvoyer leur plan de réduction était mercredi dernier (15 juin) alors que la fabrication des listes de départ sera probablement complétée dans la plupart des cas jeudi, veille de la Fête nationale des Québécois.

Au Syndicat de la Fonction publique du Québec (SFPQ), hier, personne n'était en mesure de dire exactement combien de personnes seront remerciées d'ici là, «puisque cette information n'est pas centralisée et compilée» et qu'il appartient à chacun des ministères d'annoncer la nouvelle à ses employés.

Au Conseil du Trésor la situation était aussi confuse, hier, et on attendra la fin de semaine pour donner des chiffres précis.

Déjà, les plans de compressions budgétaires annoncés au cours de la dernière année par le gouvernement provoquaient des réductions de quatre pour cent auxquelles il faut ajouter une autre tranche de deux pour cent, résultat du budget du ministre des Finances André Bourbeau en mai.

Ce qui rend difficile le calcul des

mises à pied ou en disponibilité, selon la présidente du SFPQ, Mme Danielle-Maude Gosselin, c'est que, dans certains cas, les réductions doivent atteindre 30% dans les budgets de fonctionnement.

«Dans les ministères où on administre des programmes, a expliqué la présidente, on peut couper et rationaliser dans leur application. Par ailleurs, dans les ministères qui ont peu de programmes, a-t-elle précisé, c'est là que les risques de coupures dans les effectifs sont les plus grands.»

Mme Gosselin a donné comme exemple le ministère de la Justice, qui peut difficilement se permettre de fermer des Palais de justice ou de résilier des baux, mais qui peut plus facilement réduire sa masse salariale de 30%.

Dans l'ensemble, le SFPQ s'attend à 3600 mises à pied ou en disponibilité et à environ 400 autres, sur un total de 60 000 fonctionnaires (permanents, occasionnels et temporaires) lorsque les effets de la réduction de 30% dans les budgets de fonctionnement seront connus.

Quant à savoir de quelle façon les mauvaises nouvelles seront transmises aux employés visés, là encore, il appartient à chaque ministère de décider.

Certains employés seront convoqués à une rencontre et d'autres seront avisés par courrier ou bulletin spécial.

Cuba: Ouellet confirme le rétablissement de l'aide au développement

Ottawa (PC) — Cuba pourra recevoir de nouveau l'assistance humanitaire et l'aide canadienne au développement, a confirmé hier le ministre des Affaires étrangères, André Ouellet.

«Le moment est venu de tourner la page en ce qui concerne Cuba. La guerre froide est terminée depuis longtemps. Le peuple cubain souffre de pénurie alimentaire causée par la

crise économique que traverse le pays et les Canadiens veulent lui venir en aide», a-t-il déclaré par voie de communiqué. Ottawa avait suspendu son aide en 1978 à la suite de l'implication militaire de Cuba en Angola.

Mais contrairement aux États-Unis, le Canada a toujours maintenu ses liens diplomatiques avec La Havane, même après la révolution castriste de 1959.

Avec l'annonce d'hier, Ottawa s'écarte un peu plus de la politique d'embargo économique contre Cuba mise de l'avant par Washington. Le chef bloquiste Lucien Bouchard a favorablement accueilli cette nouvelle. «Il était temps que ce rapprochement s'effectue», a-t-il dit à sa sortie de la Chambre.

Cette décision ne permet pas de restaurer le programme d'aide bilatérale. Il n'est pas

question de verser des fonds directement au gouvernement cubain. Ottawa se contente de permettre aux organisations humanitaires et non-gouvernementales ainsi qu'aux compagnies privées d'utiliser les fonds qu'elles reçoivent de l'Agence canadienne de développement internationale pour réaliser des projets à Cuba. Au cours de la prochaine année, cette aide pourrait atteindre 1 million\$. M. Ouellet

a précisé que ce sont les pressions d'organismes humanitaires et religieux, actifs à Cuba, qui ont conduit à ces assouplissements. Cette nouvelle a été transmise hier aux autorités cubaines par la secrétaire d'État à l'Amérique latine et à l'Afrique, Mme Christine Stewart, actuellement en visite à La Havane pour participer à une conférence organisée par la revue britannique *The Economist*.

TÉL.: 985-3344 ANNONCES CLASSÉES FAX: 985-3340

I · N · D · E · X

REGROUPEMENTS DE RUBRIQUES

- 100 • 199 IMMOBILIER RÉSIDENTIEL
- 200 • 299 IMMOBILIER COMMERCIAL
- 300 • 399 MARCHANDISES
- 400 • 499 OFFRES D'EMPLOI
- 500 • 599 PROPOSITIONS D'AFFAIRES ET DE SERVICES
- 600 • 699 VÉHICULES

MOTS CROISÉS

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											
12											

HORIZONTELEMENT

- Glissement de neige. — Lien grammatical.
- Spongieuse. — Crâne.
- Ride. — Droit. — Parle postérieure.
- Photographie.
- Fera un éternuement.
- Curie. — Agent de Louis XV.
- Atoll. — Parcelle.
- Ventilait. — Interjection.
- Bradype.
- Parfait. — Répétition.
- Personnage de Shakespeare. — Pas beaucoup.
- Risqueux. — Désert de dunes.
- Relatif au nez. — Ytterbium. — Cinglé.

VERTICALEMENT

- Estimation.
- Oiseau. — Roi de Juda.

ANNONCES CLASSÉES

101 PROPRIÉTÉS À VENDRE

MONT ST-HILAIRE, Bungalow 28 x 42, t. brique, garage, 5 c.c., piscine h-terre, terrain 8.500 p.c., 158.000\$. 464-0968.

103 CONDOMINIUMS CO-PROPRIÉTÉS

A OUTREMONT, Côte Ste-Catherine près Laurier, 3 1/2, libre imm. Prix réduit, direct. du prop. 276-4610.

OUTREMONT, Le Chenonceau, chemin Ste-Catherine Villeneuve, superbe condo 6 1/2, 3 c.c., 2 s./bains, piscine ext., garage. Vente propriétaire. 325.000\$ 767-4878, f. sem.: (819)994-3420.

PARC LAFONTAINE 3 c.c. piscine, garage, pl. bois franc. Direct. prop. 596-1449

132 CHALETS

RÉG. ST-JOVITE, 9 pièces, foyer pierre, beau lac, plage sable, soleil couchant. Ski, natation, pêche, nature. 388-8597

160 APPARTEMENTS-LOGEMENTS À LOUER

A 15 MIN. du centre-ville, près métro Verdun, 5 1/2, 3e, ensolleillé, tranquille. 490\$. 769-6455.

A 15 MIN. du centre-ville, près métro Verdun, 5 1/2, 3e, ensolleillé, tranquille. 490\$. 769-6455.

AHUNTSIC, 5 1/2, haut duplex, 2 c.c., rénové, très beau, clair, calme. Entrées lav./séch., lave-vaiss. Réf. 388-7872.

BOUL. STE-CROIX, V.S.L., haut de triplex, 4 1/2 chauffé, 1 ou 2 personnes. 744-5192.

C.D.N. - LINTON - COIN HUDSON, Grand 8 1/2, 3 s/bains, s/jeu, garage, chauffé, eau ch., près Hôpitaux, U. de Mtl, 1.300\$/mois, juillet. 738-6791 (jour), 387-8823 (soir).

CENTRE-VILLE, Hutchison/Sherbrooke, (2) très beaux 3 1/2, libres jull. - août, cuis./frigo, lav./séch. inclus, pl. bois franc, stat. 600\$ et 650\$. 495-9888

HAUT DUPLEX, rue Wilderton, 6 1/2 chauffé, eau chaude, très propre, 750\$. Juillet. 739-6380, 678-7965.

L.D.R., haut duplex 5 1/2, chauffage + eau chaude inclus. 600\$. 448-5551.

MÉTRO JEAN-TALON, Grand 5 1/2, 2 c.c., meublé, équipé, à sous-louer imm. jusque mi-oct. 550\$/mois nég. 271-7104

MÉTRO LAURIER, super logement, complètement rénové, style antique, puits de lumière, 725\$. 523-9696

MÉTRO ST-MICHEL/BEAUBIEN, 4 pces, rénové, grand patio, les entrées, 390\$, coin tranquille. 727-3882, 477-8245

N.D.G. Old Orchard, Gr. 6 1/2 1-4-c. ensolleillé, insonor., cuisine, s/b rénovées, lave-vaiss. pl. chêne, foyer, s/lavage, garage, métro, 950\$, jull. 488-6583.

N.D.G., Melrose Monkland, 4 1/2, 5 1/2, chauffés, eau chaude, rénovés, grands, 488-5700, 596-0299. Voir consigne 4315 Melrose #20.

OUTREMONT, 50 Willowdale, 2 1/2, 3 1/2, 4 1/2, ascenseurs, chauffé. 849-7061.

160 APPARTEMENTS-LOGEMENTS À LOUER

OUTREMONT, face au Mont-Royal, 33 ch. Côte Ste-Catherine, 2 1/2, 3 1/2, 4 1/2, chauffés, gym., "sun deck". 277-5873.

OUTREMONT, grand 4 1/2, 1 c.c., chauffé, eau chaude, poêle/frigo, 595\$. 272-9162 en sem.

OUTREMONT, Luxueux haut duplex, 5 1/2 sur 2 étages, foyer, m./brique, b./journal, 5 électro., tapis, alarme, garage. 1150\$. 271-4577.

PLATEAU, St-Joseph, 3 1/2 chauffé, balcons, ensolleillé, bois franc, 405\$. 527-1716

PLATEAU, St-Joseph, 3 1/2 chauffé, balcons, ensolleillé, bois franc, 405\$. 527-1716

PRES U. DE MTL, grand 7 1/2, boiseries, 4 c.c., chauffé, garage. 1.000\$. 738-6546.

ROSEMONT, 2e Avenue, 4 1/2, 3ième étage, chauff. élect., non-chauffé, libre 1er juillet. 375\$/mois. 374-0149.

RUE CHERRIER, Maison victorienne, r.d.-c., 1.011 p.c., 3 pièces fermées, chauff., rénov. entr./lav./séch. 975\$. 844-3267, 842-5544

SNOWDON, superbe 6 1/2, haut duplex, équipé, rénové, 2 balcons. 399-8453.

SOUS-LOUEZ 4 juillet au 15 août, 6 1/2 r.d.-c., cour, Plateau Mont-Royal. Réf. 521-0346.

VILLERAY, près métro + services, 4 1/2, 2e étage, 375\$/non-chauffé, 1er juillet. jour 398-7814, soir 458-4018

VILLERAY, Magnifique 6 1/2 ensolleillé, boiseries, vitraux, garage, s./sol, prox. parc, métro Jarry, 899\$ chauffé. 388-7961

WESTMOUNT, 5 1/2, près Sherbrooke ouest, entre 2 parcs, 675\$, poêle/Frigidaire inclus, non-chauffé. 931-0408.

164 CONDOMINIUMS À LOUER

3460 DU PARC, 4 1/2, 2e, entièrement rénové, poêle + Frigidaires, pl. bois franc, stat., libre jull., 775\$. 849-2946.

A MTL, Studio 190 p.c., idéal pied-à-terre, équipé, chauffé, eau chaude, foyer, 300\$. 666-7768, après 18h.

EXCLUSIF + LUXUEUX Appart. maison ville, 3 1/2, foyer, loggia avec vue jardin privé. 825\$. 849-5125, 854-2334 (page).

170 HORS-FRONTIÈRES À LOUER

AU COEUR DE LA PROVENCE, en Lubéron, superbe bastide, 1740, 3 c.c., toute équipée, 6 km d'un village millénaire. Libre au mois d'août. 288-7085, 849-0654

JUILLET À PARIS? Joli studio 30m², meublé, 5e arr., central, 500\$/mois. 465-6349 ou 011-43-37-07-41

VILLENES, 20 km banlieue ouest de Paris, près gare et RER, Appart. 2 c.c., meublé. Pour 1 an. 932-1630

175 MAISONS DE CAMPAGNE À LOUER

N-D. DU PORTAGE, Coeur village, magnifique vue fleuve, 3 c.c. Juillet. (419) 862-0640 (7h à 9h - 18h 21h)

176 CHALETS À LOUER

LAC DES SABLES (STE-AGATHE) Luxueux 6 pièces, foyer, tout équipé, gr. terrain paysager. Semaine. 256-0179.

LAC MALAGA, Eastman, 3 c.c., tout équipé, literie complète, lave-vaiss., micro-ondes, pédalo, chaloupe. Par semaine. (514)694-6787, 297-2962 chalet.

LAC SARRAZIN (Ste-Agathe), Petit chalet 1, équipé, idéal couple. Vue + accès lac. (819)326-1945.

LAC VICEROY, 20 min. nord de Montebello, bord de l'eau, 3 c.c., foyer, sauna, jacuzzi, sem./mois. (514)341-6991.

192 ON DEMANDE À LOUER

ESPAGNE, Cherche app. meublé, 2 personnes, (1 an), préf.: environ Grenade. (418) 724-9873. Fax: (418) 724-1865

210 COMMERCES À VENDRE

SALLE DE DANSE licenciée, terrasse, capacité 1.500 pers. Prix évaluation. 723-4213

251 BUREAUX À LOUER

LUXUEUX bureaux, 2.500 p.c., avec petit entrepôt et qual. Aussi espaces 300 p.c. et +. Coin 13 et 40, ville St-Laur. 476-0500.

530 COURS

ANGLAIS INTENSIF prof diplômée de McGill. Privé et semi-privé. 849-5484.

560 ENTRETEN, RÉNOVATION

MAÇONNERIE, ciment, brique, Restauration Lazare Entr. 455-8903

RÉPARATION, RÉNOVATION, int./ext. Peinture et autres. 346-7394

DÉCÈS

LAVIGNE THÉRÈSE

À Montréal le 19 juin 1994 est décédée Mlle Thérèse Lavigne, enseignante, à l'âge de 88 ans.

Retraîtée de la CECM, fille de feu Wilfrid Lavigne et de feu Antonia Blain, elle laisse dans le deuil ses sœurs, Jeannette et Germaine Lamarche, ainsi que de nombreux neveux et nièces et amis(es).

Exposée au complexe funéraire Urgel Bergeron Limitée, 1415 Fleury Est.

Les funérailles auront lieu mercredi le 22 juin 1994 à 14h en l'église Saint-Eugène et de là au cimetière Notre-Dame des Neiges.

Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation. Les heures de visites sont mardi de 19h à 22 h et mercredi dès 12h.

Recherche clinique

Robillard crée un comité d'experts

Québec (PC) — Québec vient d'annoncer la création d'un comité d'experts chargé de revoir les processus de contrôle et les mécanismes d'évaluation en matière de recherche clinique dans les établissements de santé au Québec.

Le comité devra dresser un état de situation sur les mécanismes de contrôle des activités de recherche clinique qui se déroulent dans les établissements du réseau. Il procédera à l'analyse des mesures de contrôle afin notamment de garantir la sécurité des patients qui participent aux projets de recherche.

Le comité devra aussi clarifier la responsabilité des établissements dans lesquels se déroulent les recherches. Il proposera enfin les améliorations possibles.

La ministre québécoise de la Santé et des Services sociaux, Lucienne Robillard, a fait savoir que le comité sera présidé par le directeur de la recherche au Centre de recherche en droit privé et comparé du Québec, Me Pierre Deschamps.

Le BQ réclame une journée nationale des patriotes

Libéraux et réformistes réservent un accueil tiède à la proposition bloquiste

Ottawa (PC) — Des députés du Bloc québécois ont proposé hier, aux Communes, que les rebelles qui ont livré des combats sanglants contre les forces britanniques au Québec et en Ontario, au 19e siècle, soient honorés par l'institution d'une journée nationale.

Mais l'idée a reçu un accueil plutôt tiède de la part des députés libéraux et du Reform Party. Une telle proposition équivaudrait à approuver tacitement l'usage de la violence pour amener des changements politiques, ont-ils avancé au cours d'un débat d'une durée d'une heure à la Chambre des communes.

Et ils ont plutôt invité les députés du Bloc à célébrer le jour du Canada, ce que les souverainistes sont peu enclins à faire, s'ils souhaitent rendre hommage aux gens qui ont contribué à donner au Canada la forme de gouvernement démocratique qu'il connaît aujourd'hui.

Le député bloquiste Stéphane Bergeron a déposé un projet de loi privé disant que le Canada devrait proclamer une journée nationale des patriotes, pour reconnaître la contribution des Patriotes du Bas-Canada (aujourd'hui le Québec) et des Réformers du Haut-Canada (aujourd'hui l'Ontario) à l'avènement d'un gouvernement responsable et démocratique.

Ces deux groupes ont combattu dans les rébellions (défaites de 1837 et 1838 déclenchées par l'opposition au contrôle britannique des assemblées élues des deux colonies. Les rebelles réclamaient un vrai régime parlementaire. Au Québec, les Patriotes, dirigés par Louis-Joseph Papineau, ont combattu les troupes britanniques en novembre 1837, puis un an plus tard. Les combats ont fait des centaines de blessés ou de morts.

En Ontario, la rébellion, sous la direction de William Lyon Mackenzie, s'était battue contre les troupes britanniques à Toronto et mené des expéditions à partir des États-Unis qui ont failli déclencher une guerre entre la Grande-Bretagne et les États-Unis.

Certains historiens considèrent que ces soulèvements ont permis d'introduire le gouvernement démocratique, constitué d'un conseil responsable devant une assemblée élue. D'autres soutiennent que les rébellions ont en vain fait couler le sang et retardé l'autonomie gouvernementale plus grande que la Grande-Bretagne aurait, de toute façon, accordée aux colonies.

LE DEVOIR

LE MONDE

Une bombe dévaste un lieu saint en Iran

L'attentat fait 25 morts

Téhéran (AFP et Reuter) — Vingt-cinq personnes au moins ont trouvé la mort et 70 ont été blessées par l'explosion d'une bombe hier au mausolée de l'imam Reza à Machhad, dans le nord-est de l'Iran, dans l'attentat le plus meurtrier commis en Iran depuis plus de dix ans.

Dans un message de condoléances à la nation, le guide de la république islamique Ali Khamenei a accusé ouvertement les Moudjahidin du peuple, principal mouvement d'opposition armée au régime de Téhéran, d'être responsables de cet attentat sans précédent dans un lieu saint en Iran.

L'ayatollah Khamenei a demandé aux services de sécurité de mobiliser tous leurs moyens pour arrêter les auteurs de l'attentat.

Le gouvernement a annoncé une journée de deuil national pour aujourd'hui.

La bombe, d'une puissance de plus de cinq kilos selon Radio-Téhéran, a explosé en début d'après-midi au cœur même du mausolée de l'imam Reza, contre l'arche en argent abritant le tombeau du 8e Imam du chiisme qui a subi de graves dommages, selon des images montrées par la télévision.

Le mausolée, principal lieu saint du chiisme en Iran, était bondé de pèlerins à l'occasion de la célébration de l'Achoura, journée de deuil chiite marquant le martyre de l'imam Hussein, 3e imam du chiisme, au 7e siècle.

De nombreuses femmes et enfants figurent parmi les victimes, selon l'agence officielle IRNA, qui a également indiqué que plusieurs blessés sont dans un état grave.

L'agence a affirmé que des tracts impliquant clairement les Moudjahidin du peuple, basés en Irak, ont été retrouvés sur les lieux de l'explosion. IRNA accuse les Moudjahidin d'avoir voulu marquer l'anniversaire du début de la grande campagne d'attentats contre la république islamique qu'ils avaient lancée le 20 juin 1981, peu après leur éviction du pouvoir deux ans après la révolution de 1979.

Le Conseil national de la résistance iranienne (CNRI), qui regroupe essentiellement les Moudjahidin du peuple, a cependant condamné l'attentat dans un communiqué reçu à Nicosie, affirmant que «de tels actes criminels qui visent des victimes innocentes ne servent que les intérêts des mollahs».

Le mausolée de l'imam Reza avait déjà été le théâtre d'un attentat en avril dernier contre l'imam de la prière de Machhad, blessé par balles durant la prière du vendredi. Les autorités iraniennes avaient attribué cette tentative d'assassinat aux Moudjahidin du peuple.

Situé au cœur de Machhad, deuxième ville d'Iran, le mausolée de l'imam Reza est un immense complexe s'étendant sur plusieurs hectares et peut accueillir des dizaines de milliers de pèlerins en même temps. La fondation de l'imam Reza qui gère le sanctuaire est l'une des principales puissances économiques et financières d'Iran.

Machhad, où vit une importante population de réfugiés afghans fréquemment accusée par les autorités locales de provoquer des problèmes de sécurité, a également connu récemment, selon des sources concordantes, des tensions entre communautés chiite (majoritaire) et sunnite (minoritaire) à la suite de la destruction d'une mosquée sunnite à des fins d'urbanisme par la municipalité.

La ville avait été en mai 1992 le théâtre de très violentes émeutes anti-gouvernementales qui avaient fait plusieurs morts, des dizaines de blessés et d'importants dégâts.

EN BREF

ASSASSINAT AU CACHEMIRE

Srinagar (AFP) — Un leader séparatiste du Cachemire, Qazi Nissar, dirigeant d'un groupe islamiste, a été assassiné hier par un groupe d'hommes armés dans une localité du sud de l'État, a annoncé à Srinagar la police indienne. Qazi Nissar, 50 ans, abattu à Dayalgam, dans le district d'Anantnag, dirigeait le Front de communauté islamique (Umate-islami), branche politique de l'organisation Hizbul Mujahideen, qui mène la lutte armée contre la domination indienne sur le Cachemire. Plusieurs dizaines de milliers de personnes ont manifesté dans les villes du sud du Cachemire pour protester contre l'assassinat de Qazi Nissar. Les forces de l'ordre ont accusé des membres du Hizbul Mujahideen d'avoir perpétré le meurtre. Les groupes séparatistes de leur côté ont rejeté la responsabilité sur des «agents indiens».

TROIS SOLDATS ISRAËLIENS TUÉS

Marjayoune (Reuter) — Trois soldats israéliens ont été tués et trois autres blessés dans une embuscade hier au Sud-Liban, a-t-on appris de source proche des services de sécurité libanais. A Jérusalem, un porte-parole de l'armée israélienne a contesté ce bilan, parlant d'un seul mort, un jeune soldat de 21 ans, et de trois blessés. Des maquisards ont ouvert le feu à la roquette et au mortier sur le véhicule transport de troupes blindé israélien près du château de Beaufort, à la lisière de la «zone de sécurité» sous contrôle israélien. La Résistance islamique, branche armée du Hezbollah pro-iranien, a revendiqué cette attaque, parlant de plusieurs morts et de plusieurs véhicules détruits. L'embuscade a été tendue peu après de nouvelles attaques de l'aviation israélienne sur des positions du Hezbollah dans la région de l'Iklim al Toufah.

PROCÈS AU KOSOVO

Pristina (AFP) — Plusieurs fois reporté depuis avril dernier, le procès contre un groupe de 14 Albanais de souche du Kosovo, accusés d'avoir voulu organiser une «armée de la république du Kosovo», s'est ouvert hier devant le Tribunal départemental de Pristina, chef-lieu de cette province de Serbie peuplée à 90% d'Albanais de souche. Il est reproché aux accusés, tous anciens officiers et spécialistes militaires de l'ancienne armée yougoslave, d'avoir créé un «ministère de la Défense de la République du Kosovo» dans le but de mettre sur pied une «armée» de 40 000 hommes pour opérer la sécession du Kosovo. Ces 14 personnes se trouvent en détention préventive depuis septembre 1993. Plusieurs dizaines d'Albanais du Kosovo ont été condamnés à des peines de prison allant de 1 an à 5 ans, depuis la fin de l'année dernière, pour «propagande hostile» à la Serbie et «agissements menaçant l'intégrité territoriale de la Yougoslavie».

Boutros-Ghali appuie la position française

Il critique la lenteur des États membres à répondre à ses appels

JOCELYN COULON
LE DEVOIR

Boutros Boutros-Ghali a invité hier le Conseil de sécurité de l'ONU à accepter la proposition de Paris pour une intervention militaire humanitaire au Rwanda.

Le secrétaire général des Nations unies a fait parvenir une lettre — dont LE DEVOIR a obtenu copie — en ce sens au président du Conseil de sécurité au moment où le représentant de la France, Jean-Bernard Mérimée, déposait une résolution demandant l'aval du Conseil pour l'envoi d'environ 2000 soldats.

L'intervention française a pour objectif d'empêcher de nouveaux massacres dans cette ancienne colonie belge d'Afrique centrale en proie à la guerre civile depuis début avril.

De son côté, un porte-parole des rebelles du Front patriotique du Rwanda (FPR), Claude Dusaidi, a répété que toute force française «ne serait pas la bienvenue» et serait traitée comme une «force d'agression».

Au Burundi, situé au sud du Rwanda, l'opposition a appelé hier les Burundais à manifester aujourd'hui pour «exprimer leur refus et leur profonde indignation contre l'intervention de la France au Rwanda».

La Coalition des partis politiques de l'opposition avait estimé vendredi qu'un pays aus-

si impliqué que la France dans la tragédie rwandaise devrait s'interdire toute intervention directe au Rwanda.

Dans sa lettre, Boutros-Ghali critique la lenteur de la communauté internationale à répondre à ses multiples appels pour renforcer les effectifs actuels de la Mission des Nations unies au Rwanda (MUNAR) qui se compose de 500 Casques bleus. Il y a un mois, le Conseil de sécurité avait autorisé le déploiement de quelque 5000 Casques bleus supplémentaires.

Le secrétaire général souligne avoir contacté une cinquantaine de pays pour répondre à ce nouveau mandat. Neuf États africains ont indiqué être prêts à dépêcher des soldats au Rwanda alors que quatre pays occidentaux ont promis une aide logistique. Toutefois, l'offre des Africains était conditionnelle à ce que leurs unités militaires soient dotées d'équipement.

Quatre autres pays occidentaux ont «montré leur intérêt à fournir une aide logistique. Mais aucune offre ferme n'a été faite».

Boutros-Ghali écrit que l'ONU a été incapable d'obtenir les ressources demandées pour répondre aux conditions des Africains et que — même si elle les obtenait — de longues négociations entre États seraient nécessaires.

Amer, le secrétaire général, écrit qu'il est

évident, vu l'incapacité des États membres à fournir rapidement les ressources nécessaires pour son nouveau mandat, que la MINUAR n'est pas dans une position, pour les trois prochains mois, de remplir ses tâches.

«Dans ces circonstances, le Conseil de sécurité peut vouloir examiner l'offre du gouvernement français de mener, sous réserve de l'autorisation du Conseil de sécurité, une opération multinationale sous commandement français avec d'autres États, au titre du chapitre VII de la Charte pour assurer la sécurité et la protection de personnes déplacées et de civils menacés au Rwanda».

Pour lui, il est nécessaire de demander aux Français de rester jusqu'à l'arrivée des renforts de Casques bleus et jusqu'à ce que l'ONU soit en mesure de prendre la relève. «Cela impliquerait que la force multinationale reste déployée pour une période minimale de trois mois», ajoute le secrétaire général.

Hier soir, le projet français a reçu un accueil mitigé auprès du Conseil de sécurité, qui a décidé de tenir de nouvelles consultations aujourd'hui à New York.

Parmi les quinze pays siégeant au Conseil, «certains ont exprimé leur soutien et d'autres se sont montrés plus réservés», a déclaré hier M. Alvaro de Soto, conseiller politique du secrétaire général de l'ONU Boutros Boutros-Ghali.

Le président en exercice du Conseil, M. Salim Al-Khussaiby (Oman), a indiqué qu'une nouvelle séance informelle de consultations était prévue ce soir, plusieurs délégations devant transmettre le projet français à leurs capitales respectives.

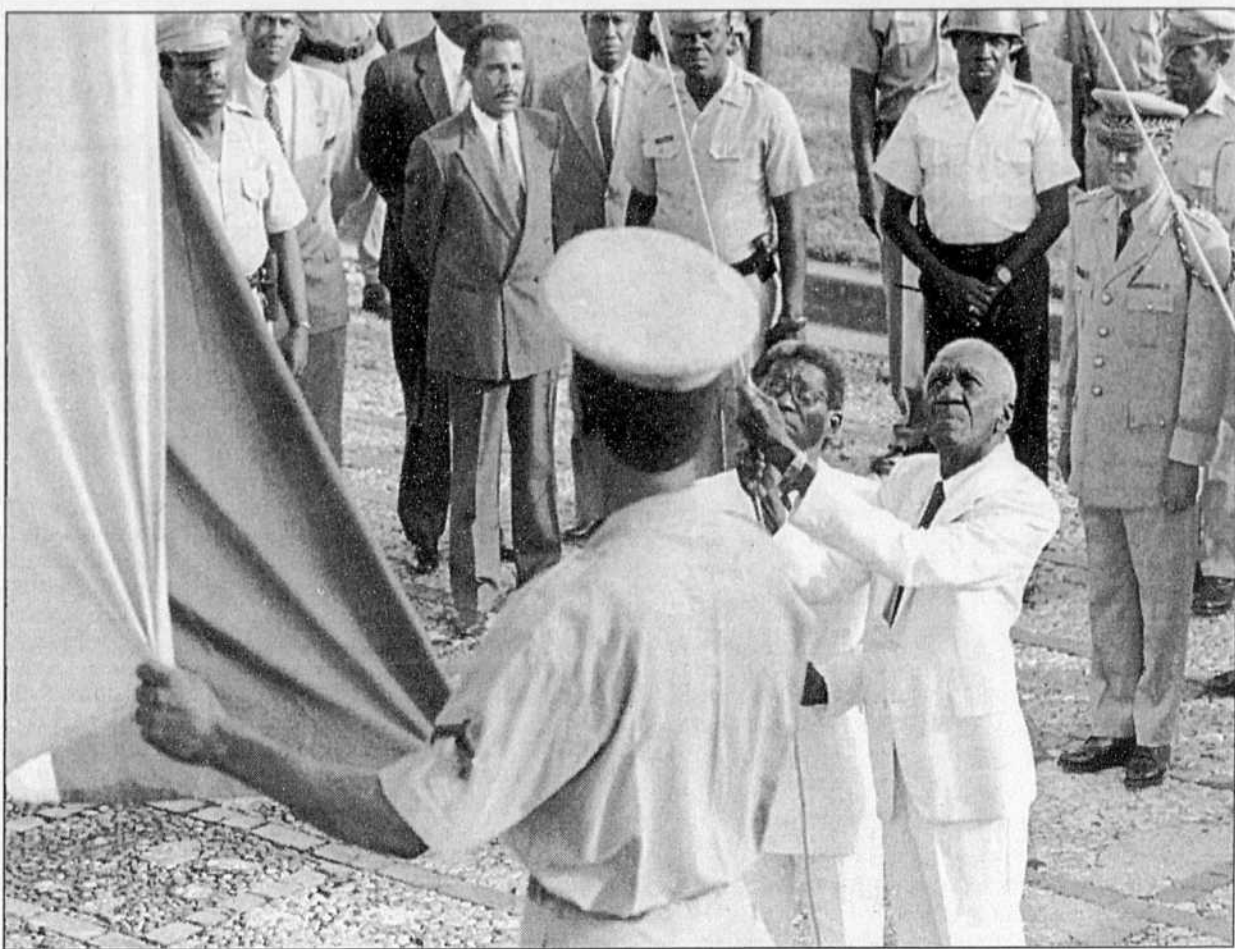
La France a souhaité une adoption du texte aujourd'hui ou demain. De nombreux diplomates doutaient d'un vote avant demain au plus tôt.

Au sein du Conseil de sécurité, les plus fortes objections à l'initiative française ont été soulevées par la Nouvelle-Zélande.

«Nous avons du mal à comprendre pourquoi il est impossible de déployer les mêmes forces dans le cadre de la Mission des Nations unies au Rwanda (MINUAR), qui deviendrait ainsi opérationnelle dès la semaine prochaine», a déclaré à la presse l'ambassadeur néo-zélandais à l'ONU, M. Colin Keating.

«S'il est possible de déployer (une force) dans le cadre d'un dispositif national, il est également possible de déployer les mêmes forces avec des Casques bleus. Jusqu'à présent, nous n'avons pas reçu d'explication satisfaisante pour nous convaincre du contraire», a ajouté M. Keating, qui a dit cependant ne pas douter «de la bonne foi des Français dans cette affaire».

Avec AFP et Reuter



Sous l'oeil attentif du général Raoul Cédras, le président de la république, Émile Jonassaint, a hissé hier le drapeau national dans les jardins du palais présidentiel de Port-au-Prince.

Ottawa offre son aide pour entraîner des policiers haïtiens

Ottawa (PC) — Le Canada a accepté d'entraîner environ 100 policiers haïtiens en exil qui seraient prêts à retourner dans l'île des Antilles une fois que la démocratie y aura été restaurée, a annoncé hier un porte-parole des Affaires étrangères.

Le ministre des Affaires étrangères André Ouellet a présenté cette idée il y a plusieurs mois déjà et fait valoir qu'il s'agit du meilleur moyen pour aider à préparer le retour à Haïti du président Jean-Bertrand Aristide, qui a été renversé par les militaires en 1991, a indiqué le porte-parole Bob Peck.

On est en train de mettre la dernière touche au projet. Mais il est probable que des agents francophones de la GRC seront chargés d'entraîner le contingent de police haïtien, dont les membres seront probablement recrutés parmi les exilés haïtiens, a ajouté M. Peck.

Une cinquantaine d'agents de la GRC avaient été envoyés à Haïti l'année dernière pour commencer à entraîner des policiers. Mais ils ont été retirés après que des manifestants pro-

militaires eurent bloqué l'accostage d'un navire amenant des soldats américains à Haïti.

L'entraînement était prévu dans le cadre d'un accord négocié l'année dernière aux Nations unies pour rétablir M. Aristide dans ses fonctions. Les militaires haïtiens n'ont jamais respecté l'accord.

M. Peck a dit que M. Ouellet était en faveur de l'entraînement du corps policier en exil car il considérait en fait que c'était un bon moyen de respecter l'accord, en dépit du refus du régime militaire de permettre à M. Aristide de reprendre le pouvoir.

M. Ouellet en avait parlé avec M. Aristide lorsque ce dernier avait visité Ottawa en janvier.

Et Christine Stewart, la secrétaire d'État pour l'Amérique latine et l'Afrique, avait ramené le projet sur le tapis au cours d'un récent meeting de l'Organisation des États américains au Brésil.

PAYS EN DÉVELOPPEMENT

La Banque mondiale invite à lutter contre le gaspillage

CLÉMENT TRUDEL
LE DEVOIR

Un milliard d'être humains n'ont pas accès à une eau propre, deux milliards n'ont pas d'électricité. Moyennant certaines réformes que propose la Banque mondiale, dans un rapport paru dimanche, il y a un moyen de faire des économies substantielles si on arrive à motiver suffisamment certains Pays en développement (PVD) pour les pousser à trois principes généraux: 1) s'inspirer d'une mentalité antibueraucratique dans les services pour renforcer la tendance à les gérer «commerciallement»; 2) faire jouer la concurrence (une vague de privatisations pourrait suivre dans ces pays où, présentement, 7% des investissements en infrastructures provient du secteur privé); 3) tenir compte davantage de l'intérêt des usagers appelés à «participer».

Ces mesures sont pensées pour éviter le gaspillage et réduire les inefficacités. On cite notamment le cas de Manille (Philippines) où seulement 50% de l'eau

traitée atteint les usagers, comparativement à 85% pour la Côte d'Ivoire. Il est aussi fait état de l'entretien des routes: en Afrique, tout dollar allant à l'entretien du réseau existant permettrait de consacrer 4\$ à de nouvelles routes. Bien souvent l'absence d'entretien rend plus coûteuse la remise en état tardive qui est qualifiée de «mauvaise économie».

La BM concède que la démarche ne sera pas facile, mais le président de la BM, Lewis Preston, précise dans l'avant-propos qu'il faut viser à des services d'infrastructure à la fois plus efficaces, plus aisément accessibles et moins coûteux, ce qui est essentiel comme «moyen de lutter contre la pauvreté».

À chaque année, les PVD consacrent environ 200 milliards de dollars (environ 4% de leur PNB) à leurs infrastructures. Depuis cinq ans, la Banque mondiale a, par le biais de 300 projets, injecté 34 milliards de dollars dans ces infrastructures. Dans les faits, depuis 15 ans, la proportion de citoyens de PVD ayant accès à l'eau potable est passée de 45 à 70% et le

nombre de lignes téléphoniques a doublé.

La Banque mondiale a amorcé il y a trois ans une approche plus «sociale» à l'occasion de la parution de ses rapports: après la santé et l'environnement, c'est au tour des infrastructures dont on précise qu'il faut prendre en compte ce que ne sont pas nécessairement les pays à plus fort revenu qui se rangent parmi les plus efficaces. Le rapport de la BM laisse entendre qu'un meilleur entretien des barrages ou centrales électriques des PVD pourrait faire passer de 60% à plus de 80% le taux d'efficacité de ces systèmes. On veut aussi accroître la rapidité de chargement et de déchargement dans les ports de PVD où, globalement, le rendement équivaudrait à 40% seulement de ce que réalisent les dockers des pays les plus avancés.

«Les pauvres paient souvent plus cher et consacrent une part plus grande leur revenu que les riches... pour des services de moindre qualité», constate le rapport qui entend contrer cette réalité.

Samper promet un bon social pour la Colombie

Bogota (AFP) — Le nouveau président colombien, le libéral Ernesto Samper, annoncé «un bon social» pour son pays au cours de son mandat de quatre ans, un objectif difficile à atteindre, selon les observateurs, dans un pays où quelque 10% de la population urbaine vit encore au-dessous du seuil de pauvreté.

Selon les derniers résultats officiels, portant sur 98,3% des bureaux de vote, Ernesto Samper, 43 ans, ex-ministre du développement du président César Gaviria, a obtenu 50,37% des voix contre 48,64% à son rival conservateur, Andrés Pastrana, 39 ans, fils de l'ex-président Misael Pastrana.

M. Samper remplacera officiellement le 7 août prochain le président César Gaviria, qui se rendra à Washington pour prendre ses nouvelles fonctions de secrétaire général de l'OEA (Organisation des États américains).

«L'heure est venue d'un grand bond social» a déclaré, dimanche soir, le nouveau président aussitôt après que M. Pastrana eut reconnu sa défaite.

Au cours de sa campagne M. Samper a expliqué qu'il poursuivrait la politique néo-libérale de son prédécesseur mais à un rythme moins soutenu, afin de lui donner une dimension sociale.

M. Samper a ainsi promis la création au cours des quatre prochaines années de 1,5 million d'emplois nouveaux tout en réduisant le chômage de 9% à 7%.

Spécialiste en économie, M. Samper a indiqué qu'il utiliserait pour cet objectif une partie des revenus du pétrole, environ 5 milliards de dollars en 1997 quand le gigantesque puits de Cusiana (à l'est de Bogota) fera passer la production de pétrole de 450 000 b/j actuellement à environ 1 million.

Mais, selon les observateurs, la tâche de M. Samper sera d'autant plus difficile que dans chacune des grandes villes colombiennes près d'un million de personnes vivent au-dessous du seuil de pauvreté, soit plus de 10% de la population urbaine tandis qu'une enquête réalisée en 1992 a dénombré près de 200 000 taudis dans les principales cités.

Au plan politique, M. Samper devra compter avec les conservateurs qu'Andrés Pastrana a réussi à regrouper et qui représentent actuellement 3,5 millions de voix, à peine 100 000 de moins que celles obtenues par M. Samper.

Le nouveau président devra également s'attaquer au problème de la violence, un phénomène permanent en Colombie, où chaque année plus de 20 000 personnes meurent de mort violente.

M. Samper a annoncé qu'il était favorable à des négociations avec la guérilla à condition qu'elle fasse preuve d'une volonté de dialogue en mettant un terme à ses attentats.

Enfin, en ce qui concerne les trafiquants de drogue, M. Samper a indiqué qu'il poursuivrait la politique de son prédécesseur consistant à obtenir la reddition des «barons» de la drogue en échange de remises de peine.

IRLANDE DU NORD

Adams ne veut pas de représailles

Londres (AFP) — Gerry Adams, président du Sinn Féin, la branche politique légale de l'IRA, a souhaité hier qu'il n'y ait pas de représailles du mouvement républicain à l'attentat contre un pub de Loughinisland, un petit village au sud de Belfast, dans lequel six catholiques ont été tués samedi soir.

Dans un entretien avec la BBC-Radio, M. Adams a réaffirmé l'engagement de son mouvement à faire avancer le processus de paix en Irlande du Nord qui passe, selon lui, par la «démilitarisation» de tous les groupes armés d'Ulster, IRA comprise.

Il a appelé «au calme et à la retenue» après l'attaque de samedi soir qui, a-t-il dit, «visait délibérément à éloigner du processus de paix ceux qui y sont engagés».

«Je veux voir la fin de toutes les actions armées. Je suis content tout acte similaire à l'attaque sectaire (de Loughinisland) perpétré contre des gens sous prétexte qu'ils étaient catholiques», a-t-il dit.

M. Adams a affirmé que le Sinn Féin ne se laisserait pas «détourner, par ces actions, de sa tâche historique» consistant à répondre à la déclaration anglo-irlandaise de paix en Ulster.

É D I T O R I A L

La gauche orpheline

François Brousseau

Il n'y a pas seulement les Québécois qui perdent aujourd'hui l'une de leurs antennes politiques les plus sympathiques de l'autre côté de l'Atlantique. Les électeurs français, qui ont donné la semaine dernière une raclée au Parti socialiste de Michel Rocard, ont congédié ce faisant un politicien qui, malgré ses côtés brouillons et hésitants, représentait encore la meilleure chance d'un renouveau théorique et pratique de la gauche.

La démission de Michel Rocard à la tête du Parti socialiste coïncide avec le triomphe, à Paris, d'une démagogie antipolitique nouveau genre incarnée par trois listes qui ont bouleversé le paysage français aux élections européennes: la liste d'extrême droite xénophobe de Jean-Marie Le Pen (10,5%), celle à peine plus modérée de l'anti-européen Philippe de Villiers (12,4%), et celle de l'aventurier financier aux innombrables poursuites judiciaires Bernard Tapie (12%).

Cette coïncidence est flatteuse et significative pour le Tintin de la politique française, éternel bon gars, éternel second, ancien gauchiste réincarné en tenant de la «gauche réaliste», dont la moralité et le courage politique ont résisté à la fange environnante. Mais elle ne change rien à la disgrâce qui est aujourd'hui la sienne, au lendemain de son humiliante démission. Le dimanche 12 juin, il a conduit son parti à la pire déroute de son histoire, avec un score catastrophique de 14,5% — presque au même niveau que les listes «marginales» citées plus haut.

Michel Rocard paie pour un mal qui frappe toute la classe politique des pays occidentaux développés, particulièrement en Europe. Homme recherchant de nouvelles voies pour une gauche privée de ses utopies, militant cherchant à retrouver un sens aux idéaux socialistes au delà des incantations moralistes, il était néanmoins perçu comme l'un de ces «vieux politiciens» dont les gens veulent de moins en moins.

M. Rocard était et reste l'objet d'une haine féroce du président François Mitterrand, dont il avait contesté il est vrai la qualité de «candidat naturel de la gauche» à la présidence, à la fin des années 70. Nommé malgré cela premier ministre en 1988 par ce dernier, il avait conservé son poste pendant trois ans, mettant notamment en œuvre le «revenu minimum d'insertion», qu'il tenait pour sa plus belle réalisation législative.

Des années gauchistes — au Parti socialiste unifié qu'il dirigea jusqu'au début des années 70 — aux années de gestion, Michel Rocard incarna la recherche, sincère et obstinée, d'un «ailleurs» pour la gauche; une gauche ayant accepté l'économie de marché mais restant en quête d'une mission et d'une cohérence programmatique. Ses réflexions sur «l'après-salariat» et la disparition des classes laborieuses traditionnelles dans l'économie contemporaine étaient prometteuses, mais n'étaient pas de celles qui gagnent les campagnes électorales.

C'est qu'à la fin, cet «ailleurs» semblait aussi insaisissable que ses longues explications télévisées, qui commençaient toujours bien mais se perdaient presque inévitablement dans les sables d'une dialectique tatonnante. Michel Rocard «voulait», il attirait la sympathie, mais il ne semblait pas «pouvoir». Et la démagogie électorale n'était pas son fort. Plus dure en est aujourd'hui la chute.

Michel Rocard,

un malchanceux

bouc émissaire

L'écrasement du Parti socialiste français coïncide avec un émiettement de la scène politique typique de cette fin de siècle, avec ses vedettes instantanées, ses joutes télévisées devenues «concours de poupoues», ses sondages qui tiennent lieu de débat...

et ses nouveaux guignols — Tapie, Le Pen, de Villiers — qui recueillent les fruits pourris du cynisme des establishments politiques.

Le socialisme français, dont Michel Rocard aura représenté, malgré ses hésitations et ses incohérences, l'une des figures les plus honnêtes, paie néanmoins pour de très réels péchés. Compromis dans d'innombrables «affaires sales» de financement partisan, représenté au sommet de l'État par la figure ultra-cynique et ultra-machiavélique de François Mitterrand, le PS français est aujourd'hui presque doublé par Bernard Tapie, le démagogue «de gauche» et milliardaire aux manœuvres douteuses.

Que les chances et la relève de la «gauche» puissent aujourd'hui s'incarner dans la figure d'un tel personnage — d'ailleurs rejeté et protégé de François Mitterrand — laisse rêveur. On regrettera vite les hésitations brouillonnes mais sincères de Michel Rocard.

Lobbyistes sous surveillance?

Gilles Lesage

Le premier ministre a lui-même présenté aux Communes, jeudi dernier, une série de mesures visant à assurer l'intégrité de l'appareil gouvernemental et à restaurer la confiance des Canadiens envers les institutions centrales de l'État. Centré autour du contrôle des lobbys, le projet législatif parrainé par M. Chrétien est issu du «petit livre rouge» de la campagne libérale de l'automne dernier. Il n'y a donc pas de surprise à cet égard. Ce qui est décevant, toutefois, c'est qu'il ne va pas aussi loin que promis et espéré.

En premier lieu, le projet renforce le code actuel sur les conflits d'intérêt pour les titulaires de postes publics et leur entourage immédiat. Le gouvernement précédent avait tenté de faire adopter des mesures semblables, mais il s'était buté à l'hostilité des conjoints, qui ne voulaient pas subir de telles contraintes. Plus déterminé et rigoureux que son prédécesseur, M. Chrétien sait qu'il doit poser des gestes draconiens pour contrer le cynisme ambiant. Il ne se laissera pas fléchir, et il a raison.

Quant à l'autre volet de la réforme, encore plus névralgique et symbolique, il était vivement attendu par le public, craint par les démarcheurs. Le projet gouvernemental resserre quelque peu les règles, en usage depuis cinq ans, concernant les activités des marchands d'influence. Mais il n'y a rien pour les empêcher de fonctionner à peu près comme ils l'entendent. L'initiative la plus intéressante et prometteuse est certes la nomination d'un conseiller en éthique. Toutefois, le nouveau titulaire, M. Harold Wilson, relèvera directement du chef du gouver-

nement plutôt que du Parlement.

C'est une faiblesse majeure. Non pas que M. Wilson ne mérite pas la confiance des parlementaires; mais pour qu'il jouisse de la plus grande indépendance et impartialité possible, sa nomination devrait être entérinée par l'ensemble des Communes. C'est déjà le cas pour le Vérificateur général et quelques autres postes stratégiques. «Le conseiller sera nommé après concertation avec les chefs de tous les partis représentés à la Chambre des communes et fera rapport au Parlement», prévoyait d'ailleurs le programme libéral au chapitre 6 intitulé «Pour restaurer l'intégrité parlementaire».

Pourquoi le gouvernement reste-t-il en deçà de cette promesse de bon aloi? C'est une question de confiance, répond-il, et elle est incarnée, en bout de ligne, par le premier ministre. Bien sûr, mais qu'en est-il alors d'un conseiller dont la nomination, la rémunération et le renouvellement de mandat relèvent du Prince qui règne à Ottawa? Cet adoucissement de dernière heure intrigue, est même suspect, et les partis d'opposition ont bien raison de s'en inquiéter.

S'il est connu, transparent et bien contrôlé, le travail des lobbyistes n'est pas plus malsain que celui des multiples groupes de pression qui hantent les couloirs parlementaires. Le projet de M. Chrétien les tire à peine de la pénombre. Il aurait fallu les pousser en pleine lumière pour qu'ils cessent d'être des courtiers plus ou moins mal famés. Lobbyistes sous surveillance? Si peu, finalement, hélas. C'est quand même mieux qu'à Québec, où nul ne voit poindre le moindre soupçon de code de déontologie.

L E T T R E S

Tuerie inacceptable

Depuis avril, une tuerie inacceptable élimine le droit à la vie de centaines de milliers de Rwandais et de Rwandaïses. Ex-coopérant de Suco en 1971-1972, au Collège de Byumba dans le nord du pays, je regarde cette tragédie avec une grande tristesse et un profond désarroi sur la nature humaine. Durant mon séjour au Rwanda, j'ai accepté de partager mon grand logement avec un Tutsi car ce dernier, par ostracisme des Hutus, ne pouvait pas cohabiter avec eux dans la région où j'étais; j'ai pris connaissance d'une situation sociale intolérable, de jeunes Tutsis maltraités et utilisés comme esclaves (hommes à tout faire); j'ai constaté que l'être humain pouvait être considéré comme un marchandise. Aujourd'hui, des jeunes, dans ce pays, jouant à Rambo, semblent le contrôler pour survivre par une victoire guerrière et meurtrière de l'instinct sur un construit social qui exige l'absence de guerre. Aujourd'hui, dans notre pays, des chefs de gouvernement, jouant aussi à Rambo, provoquent le démantèlement de nos valeurs démocratiques advenant que le Québec assume son droit à la souveraineté. Si nos sociétés, par leurs institutions démocratiques, ne gardent pas le cap sur la nécessité d'atténuer les contradictions entre les discours et la

pratique, nous vivons peut-être une tragédie aussi inacceptable, avec des moyens plus modernes que des machettes. Il faut que le Canada anglais, fier de sa propre tradition démocratique, dénonce et refuse ces discours légitimant une certaine violence aux valeurs démocratiques. Cultivons la paix, une éthique sociale, semons la démocratie, évitons la mise en place de conditions pouvant conduire à une telle tragédie humaine inacceptable. Vive la démocratie.

Luc Perron
Saint-Hyacinthe, 24 mai 1994

Le français à l'ambassade

M. André Boulerice constatait récemment qu'à l'ambassade du Canada à Varsovie, le Québec n'avait à peu près aucune existence, seule l'anglophonie ayant droit de cité. Voici ce que j'ai pu constater à l'ambassade du Canada à Hanoi. Au téléphone, une réceptionniste vietnamienne m'invite à parler l'anglais, et ce n'est qu'à la suite d'éclats de voix de ma part n'ayant rien de *politically correct* que se présente une interlocutrice connaissant le français. Quelque temps après, me rendant à l'ambassade, je lis, dans l'escalier qui y mène, les mots *Canadian Embassy*, dans la salle d'attente, on invite, en anglais, le citoyen à signer le

grand livre. Je rencontre le conseiller commercial, parlant très bien notre langue, mais dont la carte de visite est en vietnamien, bien entendu, et... en anglais. Le conseiller voudrait me donner un rapport sur le Viêt-nam rédigé à Ottawa, mais il n'en a que le texte anglais; la version française me parviendra, une semaine plus tard, par les bons soins de son adjoint vietnamien, qui, lui, ne connaît que le vietnamien et l'anglais. Enfin, une amie, ayant demandé des renseignements, reçoit ceux-ci dans une enveloppe qui ne porte que l'identification *Canadian Embassy*. Qu'est-ce à dire? Qu'il faut se livrer à un combat sans faille pour que change une situation qui perdure depuis des temps immémoriaux? Certes pas! Constatons simplement que, dans ce pays qui s'appelle le Canada, nous n'avons pas de place. Nous n'y sommes pas à notre place. Mais, comme, en attendant une indépendance qui tarde à venir, nous venons de copieux impôts à Ottawa et payons la monumentale dette accumulée par des gestionnaires incompetents, il faut bien réclamer un peu notre dû.

Je signale que j'ai été très cordialement reçu et conseillé à l'ambassade de France à Hanoi et au consulat de France à Hô Chi Minh-Ville (Saigon). Je m'y suis senti tout à fait chez moi.
Gaston Laurion
Westmount, 26 mai 1994

L'AFFAIRE O.J.



L'été de toutes les coupures

C'est la consternation la plus vive et l'indignation la plus grande qui règnent ces jours-ci dans tout le milieu de l'éducation populaire autonome au Québec.

Après avoir reçu, le 6 mai dernier, l'assurance du ministre de l'Éducation, Jacques Chagnon, de la reconduction des crédits attribués à l'éducation populaire dans les budgets des dépenses gouvernementales pour l'année 1994-1995, voilà qu'on vient d'apprendre aux quelque 800 groupes communautaires concernés, à la toute veille de l'été, une coupure inattendue de subventions de l'ordre de 10%.

Que s'est-il donc passé? Tout simplement ceci: nonobstant les engagements du ministre de l'Éducation, le ministre des Finances, André Bourbeau, annonçait le 12 mai dernier que tous les ministères et organismes devaient procéder à des compressions supplémentaires de 520 millions\$ qui viennent s'ajouter aux coupures de 1,6 milliard\$ annoncées lors du dépôt des crédits de 1994-1995.

Pour atteindre ce nouvel objectif, les ministères et les organismes étaient invités à réduire de 2% leurs effectifs (en plus des coupures prévues par la loi 198), à comprimer de 30% les dépenses de fonctionnement (autres que la rémunération et les loyers) et à diminuer de 10% les dépenses de transferts.

Cette nouvelle vague de compressions a ceci de particulier, comme l'a démontré Gilles Lesage dans LE DEVOIR du 13 juin dernier, qu'elle se fait de façon brutale, aveugle, sans nuance, sans tenir compte des contextes spécifiques et des besoins réels des personnes les plus démunies de notre société. L'insensibilité libérale dans toute son indécente splendeur Du Bourbeau bête et méchant tout craché!

Bien sûr, dans cette opération de boucherie budgétaire menée de mains dans les poches et le sourire aux lèvres par le notaire qui se prend pour un homme d'État, tout le monde



PIERRE
GRAVELINE

écopé. Les groupes d'éducation populaire ne sont pas ciblés en soi. Ils passent à la moulinette comme tout un chacun. Pourtant, ils ont raison d'être spécialement consternés et indignés.

D'abord parce que cette nouvelle coupure vient s'ajouter à des compressions budgétaires successives imposées à l'éducation populaire au cours des dernières années et cela, tant par Ottawa que par Québec.

Ainsi, le financement de l'éducation populaire dans les commissions scolaires a été réduit de plus de 50% en 1991-1992 avant d'être totalement aboli en 1992-1993. Il en va de même du programme de soutien à la formation syndicale, comprimé de 30% en 1991-1992 avant d'être supprimé en 1993-1994. Quant aux programmes de soutien à l'éducation populaire autonome et à l'alphabétisation populaire autonome, ils ont été réduits de 0,4 million\$ en 1992-1993 et de 0,4 million\$ encore en 1993-1994.

C'est donc deux secteurs entiers de l'éducation populaire, ceux qui se déploient dans les commissions scolaires et dans les syndicats, qui ont été carrément saccagés pendant que les autres devaient se débrouiller avec des ressources toujours plus réduites.

Dans ce contexte et dans une conjoncture socio-économique qui provoque une demande de services accrue de la population envers ces groupes, la coupure de 10% prend des allures de coup de poignard dans le dos de ce qui reste de l'éducation populaire autonome et met en péril l'existence même sinon de plusieurs

groupes, du moins de nombre de leurs services.

Des exemples? L'Institut canadien d'éducation des adultes (ICEA) aura vu fondre ses effectifs de près de 45% à la suite de l'ensemble de ces compressions.

Le Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec (MEPACQ) qui a dû cesser la publication de sa revue *L'Ardoise* en 1992, devra probablement supprimer un des trois postes qui lui restent. Ses tables régionales pourraient devoir abandonner toute permanence. Les groupes populaires d'alphabétisation qui «font des choses extraordinaires» aux dires du ministre Chagnon devront en faire de plus ordinaires et ne pourront reprendre la publication de leur revue pédagogique, *Le monde alphabétique*, elle aussi disparue.

Les associations coopératives d'économie familiale (ACEF), déjà assommées par une coupure de 25% des subventions provenant du ministère de la Justice, voient leur survie compromise. Et le reste à l'avenant...

Quand on sait, par ailleurs, que le ministre de l'Éducation vient également d'annoncer que, désormais, seuls les groupes d'alphabétisation populaire relèveront de son ministère, les autres devant s'adresser au ministère de la Justice, qu'à l'Environnement, qui à la Santé, ce n'est plus de simples compressions budgétaires dont on parle, mais d'un renoncement pur et simple du ministère à assumer ses responsabilités dans un champ complet d'éducation au Québec.

Les groupes communautaires ont toutes les raisons du monde de s'inquiéter.

Derrière cette nouvelle coupure de 10% et ce retrait du ministère de l'Éducation, qui plus est annoncés tous deux à un moment où, être oblige, il est fort difficile d'organiser une opposition significative, se profile l'ombre du démantèlement de l'éducation populaire autonome au Québec.

À P R O P O S

... des réfugiés

Des 16,7 millions de réfugiés qu'on comptait dans le monde en 1990, seule une petite minorité trouveront au Canada l'asile qui leur permettra de faire face aux nécessités de la vie.

Entre 1981 et 1991, le Canada a accordé le statut de résident permanent à 279 000 personnes pour des raisons humanitaires.

Là-dessus, 30% étaient des réfugiés au sens de la Convention des Nations unies et 70% des membres de catégories désignées.

Les personnes souhaitant être admises au Canada en qualité de réfugiés au sens de la Convention des Nations unies ou de membres de catégories désignées peuvent soit être parrainées, soit revendiquer le statut de réfugié à la frontière.

Les personnes parrainées par l'État ou par une Égli-

se ou un organisme semblable se voient accorder le statut de résident permanent dès leur arrivée au Canada.

Celles qui parviennent à la frontière du Canada par leurs propres moyens doivent présenter une demande de statut de réfugié.

Si leur demande est acceptée, elles pourront rester au Canada jusqu'à l'audition de leur revendication devant la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR).

Seules les personnes envers lesquelles la Commission a rendu une décision favorable peuvent présenter une demande de résidence permanente.

Tendances sociales canadiennes, Statistique Canada, printemps 1994.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Directeur délégué à l'administration FRANÇOIS THOUIN

Directeur de l'information BENOÎT AUBIN

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, ROCH CÔTÉ

Rédacteurs en chef adjoints JEAN-ROBERT SANSAFON, LUCIE LACAVA

2050, rue de Bleury, 9e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

F A I S C E Q U E D O I S

IDÉES

L'élimination tranquille

Le scalpel dans le financement des études supérieures risque de rendre moribonds les futurs intellectuels

FRANÇOIS CHARETTE
Étudiant à la maîtrise
Université de Montréal

Étudiant à la maîtrise au département d'histoire de l'Université de Montréal, j'ai l'insigne privilège, comme 15 autres de mes collègues historiens de notre belle province, de me prévaloir depuis septembre dernier d'une bourse dite d'excellence décernée par le Fonds pour la formation de chercheurs et l'Aide à la recherche (FCAR), consistant en une somme de 11 000\$ par année, pendant un an et deux tiers (cinq versements trisannuels de 3666\$). Ce montant, je le juge pourtant convenable, dans la mesure où il me permet de me consacrer à mes recherches sans avoir (comme par le passé) à m'endetter ou à m'astreindre à des emplois abrutissants et sous-payés.

L'automne dernier, j'assistais à une séance d'information sur les programmes de bourses organisée par la faculté des études supérieures de l'Université de Montréal, à laquelle était invitée une porte-parole du CRSH, l'organisme fédéral qui subventionne la recherche en sciences humaines.

Les moins informés des quelques étudiants qui s'y étaient rendus ont eu la surprise de constater qu'à peine 19% des candidats réussissaient à décrocher une bourse (valant toutes un peu moins de 14 500\$).

Le FCAR

Les moins chanceux, au doctorat, peuvent toujours compter sur le FCAR (une chance sur 10!) qui est, à la maîtrise, la seule ressource disponible. Pas étonnant alors de constater que plus de la moitié des étudiants des cycles supérieurs (d'après un sondage de la Fédération étudiante universitaire du Québec) comptent essentiellement sur un emploi rémunéré pour survivre, tandis que pour 21% d'entre eux, l'endettement est la principale source de financement. Globalement, seulement 20% des étudiants des cycles supérieurs bénéficieraient de l'appui d'un organisme subventionnaire (gouvernemental ou privé).

Incidemment, le principal motif d'abandon des études (selon le même sondage) serait le financement inadéquat (chez près du tiers des 1309 répondants).

Or, ces chiffres risquent bientôt d'appartenir aux beaux jours d'une époque révolue. Le FCAR (comme sans doute tôt ou tard ses homologues fédéraux) vient tout juste d'être la victime d'importantes coupures, faisant suite au dernier budget déposé à l'Assemblée nationale, lesquelles pourraient même, pour la première fois de son histoire, affecter les montants aux boursiers dont les versements sont en cours.

Conséquemment, le FCAR a décidé de ne remettre (aux «candidats de très grande qualité» qui ont réussi dans «un concours très compétitif»), au cours des prochaines semaines, que la moitié de la somme prévue, en attendant la constatation des dégâts.

On imagine sans peine ce que cet événement peut signifier pour l'ensemble des étudiants qui, comme moi, ne disposent que de cette pitance pour assurer leur survie. Onze mille dollars, c'est bien sûr inférieur au seuil de la pauvreté. Je dirais pour ma part que cela représente la limite en deçà de laquelle la poursuite «heureuse» de mes études serait compromise, autant économiquement que psychologiquement. Voilà que notre «providentiel» gouvernement se montre non seulement draconien, mais extraordinairement grossier.

Les poches vides

Avec le chèque de 1833\$ encaissé, une fois acquittés les frais de scolarité pour la présente session de même que les nombreuses dépenses courantes, je me retrouverai à découvert avec des poches vides et une incertitude béante quant à mes moyens ultérieurs de subsistance. Non seulement cela compromet-il mon programme de recherches en cours, mais déstabilise aussi la planification de mes projets de doctorat. J'ai l'impression d'être berné, ridiculisé. Par le biais du FCAR, le gouvernement du Québec reconnaissait ouvertement les boursiers que nous sommes comme constituant l'élite intellectuelle de demain, et s'était engagé à financer adéquatement nos études.

Celles-ci ont été soigneusement planifiées en fonction précisément de ce revenu, mérité nous semblait-il. Voilà donc que d'ignobles intrigues se complacent en coulisses... Nous nous retrouvons maintenant dans une situation paradoxalement plus précaire que ceux qui, moins chanceux, n'avaient pas alors réussi le concours en question. Saurait-on me dire pourquoi nos dirigeants nous considèrent comme ne valant guère plus qu'un troupeau de bêtes de somme?

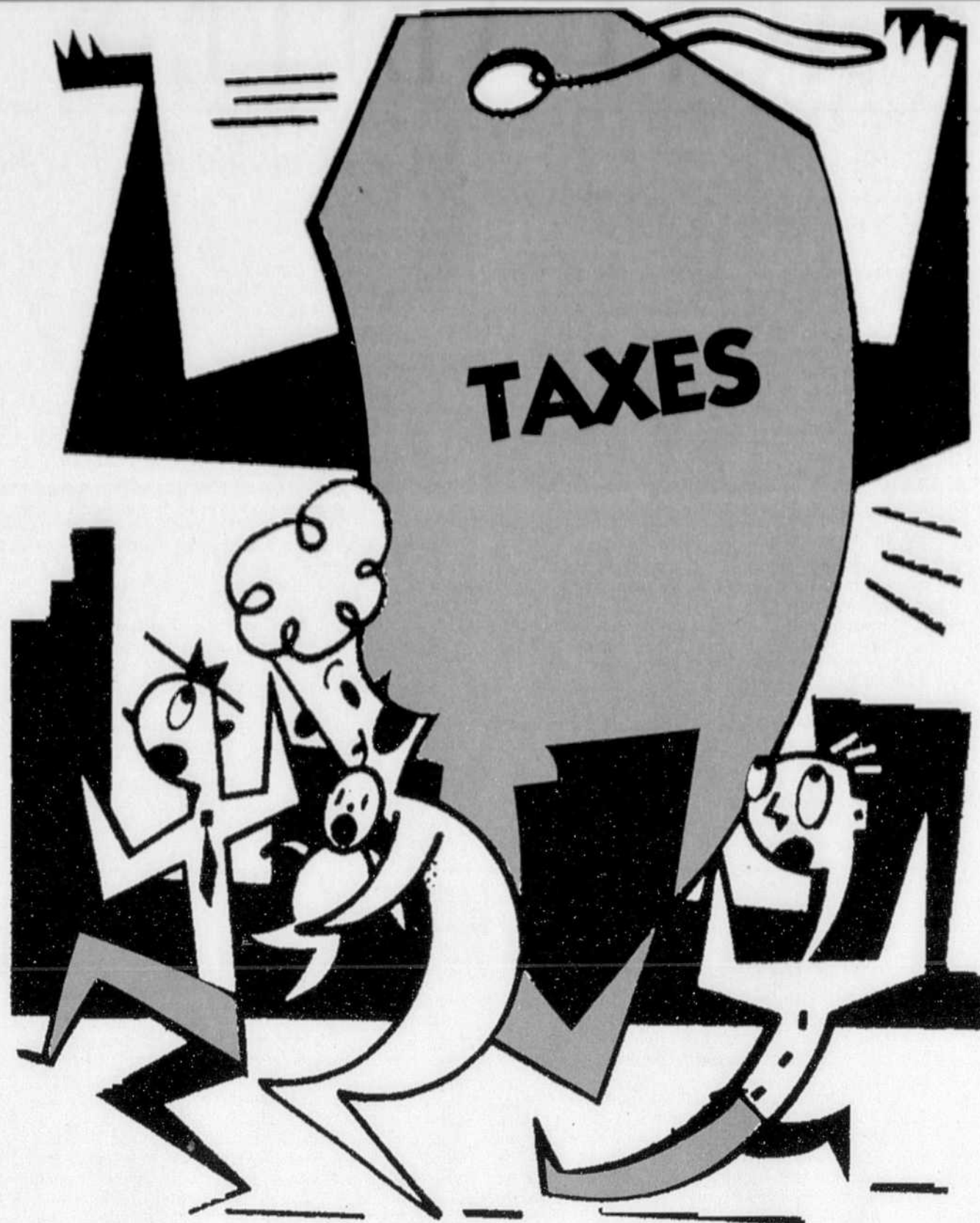


ILLUSTRATION THE NEW YORK TIMES

À bas la TPS

Une fiscalité équitable peut-elle s'accommoder d'une taxe régressive?

ROGER BEAUDOIN
Fédération nationale des associations de consommateurs du Québec

FRANÇOIS DUMAINE
Organisation nationale anti-pauvreté

RONALD O'NAREY
Fédération des ACEF du Québec

Au cours de la dernière bataille électorale fédérale, le Parti libéral s'est engagé à remplacer la TPS. Mais le comité des finances de la Chambre des communes, chargé d'étudier différentes solutions de rechange, laisse déjà entendre qu'il n'y aurait pas d'alternative valable à la TPS. Il se contenterait de proposer des modifications à la taxe de vente actuelle. Si cette orientation se confirmait, comme on peut le craindre, le gouvernement fédéral manquerait à sa promesse et maintiendrait une taxe inéquitable qui rend le système fiscal canadien plus régressif. Les modifications proposées par le comité pourraient même rendre cette taxe encore plus injuste.

Le comité des finances a multiplié les consultations depuis le mois de janvier dernier. Malheureusement, ses travaux n'ont pas provoqué de véritable débat public. Ce débat est pourtant essentiel face à un choix aussi fondamental. Nous avons le devoir de trouver un juste équilibre entre les taxes à la consommation, régressives par nature, et l'impôt sur le revenu des particuliers et des entreprises. Cet équilibre, loin d'être atteint aujourd'hui, est grandement affecté par la régressivité de la TPS.

Il faut se rappeler qu'en 1988, le gouvernement conservateur a sensiblement modifié l'impôt sur le revenu des particuliers en réduisant l'impôt des familles à haut revenu et en augmentant celui des familles à revenu moyen. De 1988 à aujourd'hui, la contribution des entreprises aux revenus de l'État a également diminué, passant de 15% à moins de 8%. Ces changements ont réduit significativement la progressivité de l'impôt sur les revenus. En 1990, l'introduction de la TPS a simplement contribué à rendre l'ensemble du système fiscal canadien encore plus régressif. Ce sont principalement les familles à revenu moyen qui ont subi les conséquences de la réforme fiscale canadienne au cours des dernières années. Elles ont vu leur fardeau fiscal augmenter au niveau de l'impôt et des taxes à la consommation (TPS, TVQ). Mais elles n'ont pas été les seules à absorber ces augmentations, car les familles à faible revenu ont également été affectées; d'une part à cause de l'insuffisance des remboursements pour la TPS et d'autre part à cause du nombre extrêmement limité de biens et services exemptés de la nouvelle taxe fédérale. Ces familles ont subi des augmentations de leurs

dépenses d'habitation, d'alimentation, de transport, de vêtements et bien d'autres compensées, en théorie seulement, par des crédits de taxe.

On croit généralement qu'il est possible de compenser l'effet régressif des taxes à la consommation par un crédit de taxe pour les familles à faible revenu. Malheureusement, la réalité contredit cette théorie. En effet, le remboursement de TPS ne compense pas totalement l'effet régressif de la taxe. Pour diverses raisons, 10 à 15% des personnes ou des familles à très faible revenu, parmi les plus démunies, ne demandent tout simplement pas de remboursement de TPS. Sans parler de la méthode de calcul du crédit pour la TPS et son indexation partielle qui ne garantissent pas la pleine compensation aux familles à faible revenu.

De plus, ce n'est pas parce qu'on accorde un crédit de taxe aux familles à faible revenu que les familles à haut revenu paient leur juste part. En fait, les familles à haut revenu voient même une partie importante de leurs revenus, l'épargne, échapper à la taxe. Les services financiers qu'ils utilisent beaucoup plus, proportionnellement, ne sont même pas taxés. Cette taxe régressive, malgré les crédits qui l'accompagnent, s'est donc ajoutée à un ensemble de mesures qui contribuent à l'appauvrissement des familles: coupures dans les programmes d'aide sociale et d'assurance-chômage, dans les programmes de logement social, dans les soins de santé (même s'il y a d'avantage de problèmes de santé dans les milieux défavorisés). Le gouvernement de l'Île du Prince-Édouard s'apprete même à déduire les remboursements de TPS des prestations d'aide

La TPS est une taxe injuste que l'ajout de certaines mesures correctives n'a pas rendu plus acceptable.

sociale. Dans ce contexte, où la pauvreté gagne du terrain, les familles utilisent leurs remboursements de TPS pour des besoins essentiels et il n'y a plus vraiment de lien entre ce remboursement et les taxes qu'elles ont payées.

Le crédit pour la TPS ne permet donc pas de contrer efficacement l'effet régressif de la taxe. Toutefois, on reconnaît généralement qu'en exemptant les biens et les services essentiels des taxes à la consommation, on atteint davantage l'objectif. C'est cette approche que le Canada a choisie en 1990, en exemptant totalement les aliments et les médicaments de la TPS et en exemptant partiellement d'autres biens et services, comme les loyers résidentiels et les services de garde. Mais cette approche est de plus en plus contestée. Le comité des finances n'écarte pas d'ailleurs la possibilité de taxer les aliments de base et les médicaments et de réduire le taux de la taxe. Évidemment, cette solution a surtout l'avantage de simplifier l'administration de la taxe. Cependant, un grand nombre de pays de l'OCDE, qui appliquent une taxe semblable à la TPS, ont adopté et conservé des exemptions et des réductions de taux pour plusieurs biens et services essentiels. Ces pays, semble-t-il, ont reconnu

que l'élimination des exemptions contribue à aggraver les problèmes de pauvreté. Cette mesure leur est alors apparue injustifiable, même si elle simplifie l'administration de la taxe.

Revoir l'ensemble du régime fiscal

Avant de prendre cette orientation, le Canada doit absolument s'engager dans un débat beaucoup plus large et approfondi sur l'équité de l'ensemble de son régime fiscal.

La TPS est une taxe injuste et régressive que l'ajout de certaines mesures correctives n'a pas rendu plus acceptable. Elle a contribué, avec d'autres mesures, à rendre le système fiscal canadien plus régressif.

Il faut aussi se rappeler que la TPS devait permettre au gouvernement de réduire substantiellement son déficit, protéger nos programmes sociaux et faire échec au travail au noir, des objectifs qu'elle n'a jamais rencontrés. Ainsi, l'ajout de la TPS à toutes les concessions accordées aux contribuables à revenu élevé et aux entreprises considérées comme moteurs de la croissance économique n'a donné que peu de résultats.

Pour respecter son engagement de «remplacer la TPS par une taxe plus juste pour les consommateurs», le gouvernement canadien se doit de réviser entièrement l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés dont le fardeau fiscal a considérablement diminué au cours des dernières années. Les contribuables à haut revenu ne paient pas leur juste part parce qu'ils jouissent toujours de plusieurs échappatoires fiscales. Quant aux entreprises, plusieurs ne paient toujours aucun impôt alors qu'aux États-Unis on leur a imposé, récemment, un impôt minimum.

Pour être réaliste, il faut admettre que les taxes à la consommation ne disparaîtront pas immédiatement au Canada. À court terme, il faut donc prendre des mesures pour mieux contrer l'effet régressif de la TPS.

D'une part, il est essentiel d'augmenter le remboursement de TPS pour les familles à faible revenu, en garantissant la pleine indexation au coût de la vie et de ne pas en retarder le versement. D'autre part, un plus grand nombre de biens et services essentiels doivent être détaxés: les loyers résidentiels (actuellement exonérés), les services publics, l'alimentation au-delà des aliments de base, les transports publics en général et les vêtements, les fournitures scolaires, etc.

Parmi ces mesures, il y aurait lieu d'étudier sérieusement la possibilité, en plus d'exempter les biens et services essentiels, d'augmenter le taux de la taxe sur certains biens et services de luxe comme plusieurs pays le font depuis des années. Cette mesure permettrait de diminuer la régressivité de la taxe en ne réduisant pas trop rapidement les revenus qu'elle génère. De plus, il faut s'assurer que la TPS demeure bien visible pour que les consommateurs puissent toujours mesurer leur contribution au financement de l'État. Enfin, le Canada doit amorcer une révision plus en profondeur de l'ensemble de son système fiscal pour le rendre plus équitable et cela, dans le cadre d'un débat large et ouvert.

Notre santé ou celle de l'économie?

Lait, viande, ostéoporose et petites notions économiques

ANDRÉE LAPLANTE
Bachelière en administration
Étudiante autodidacte en nutrition

Faisant suite à l'article de Carol Vachon (LE DEVOIR, 18 mai 1994) paru dans cette page et concernant le lien entre la consommation de produits laitiers et l'ostéoporose, j'aimerais ajouter quelques points, histoire de prolonger le débat alimentaire et d'en débiter un autre... tout à fait économique!

Des études ont en effet démontré que nous, les Nord-Américains, avons plus de cas d'intolérance aux produits laitiers et d'ostéoporose que sur les autres continents. D'autres études ont également trouvé une forte corrélation entre une grande consommation de viande et l'ostéoporose, l'élimination de l'excédent de protéines requérant des reins une importante utilisation de calcium.

Et quel hasard: nous sommes un des peuples les plus gros mangeurs de viande rouge!

Messieurs dames patients ostéoporosés, vous a-t-on suggéré de diminuer votre consommation de viande récemment, plutôt que d'augmenter votre absorption de produits laitiers?

Qui dit vache, dit lait

Qui dit viande rouge, dit vache, et qui dit vache, dit lait. Quels sont quelques-uns des plus importantes industries alimentaires canadiennes? Le bœuf et le lait. Qui régit ces industries? Le gouvernement canadien. Qui établit et/ou participe à l'établissement du Guide alimentaire canadien? Encore le gouvernement (Santé et Bien-être Canada). La question que je me pose est celle-ci: se soucie-t-on ici de notre santé ou de celle de l'économie canadienne?

Chose certaine, j'ai presque éliminé la viande et les produits laitiers de mon alimentation et je ne m'en porte que mieux. J'ai évidemment pris soin de remplacer ces apports protéiniques et calciques par une alimentation différente.

Ce qui m'amène d'ailleurs à une autre question (tant qu'à alimenter le débat économique!): j'ai entendu que les industries céréalière et de légumineuses seraient sous-exploitées au Canada, en ce sens qu'elles sont peu diversifiées. At-on comparé dernièrement les productions locales avec les importations?

Pourquoi ne pas exploiter de nouvelles cultures plutôt que de faire du gouvernement le complice d'une surexploitation des industries laitières et animales?

Je vous le demande.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes: à l'information générale et métropolitaine: Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Jean Chantier, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Kathleen Lévesque, Caroline Montpetit, Bernard Morrier, Isabelle Paré, Laurent Soumis, Guy Taillefer (adjoint au directeur de l'information); Jean-Pierre Legault (responsable des pages thématiques), Diane Precourt (pages éditoriales); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélar (responsable), Stéphane Baillargeon, Roland-Yves Carignan, Pierre Cayouette (livres), Paule des Rivières, Marie Laurier, Robert Lévesque, Odile Tremblay; à l'information économique: Gérard Bérubé (responsable), Robert Dufresne, Claude Lévesque, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (responsable), François Brousseau (éditorialiste), Antoine Char, Sylviane Tramier, Clément Trudel; à l'information politique: Pierre O'Neill, Jean Dion (correspondant parlementaire à Ottawa), Gilles Lesage (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire à Québec); Serge Chapleau (cartooniste); à l'information sportive: Yves d'Avignon, Denise Babin, Rachel Ducloux (commiss), Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction), La Documentation: Gilles Paré (directeur); Manon Scott, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ Lucie Pinsonneault (directrice), Jacqueline Avril, Lise Bourgault, Brigitte Cloutier, Gyslain Côté, Johanne Guibeau, Jean-Yves Guilbert, Christiane Legault, Monique Verreault (publicitaires); Micheline Turgeon, Olivier Zaida (commiss); Michèle Bouchard (secrétaire). L'ADMINISTRATION Henry Riéd (contrôleur), Nicole Carmel (coordonnatrice des services comptables); Florine Cormier, Céline Furoy, Jean-Guy Lacas, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danièle Ross, Linda Thériault (adjointe à l'administration), LE MARKETING ET SERVICE À LA CLIENTÈLE Christiane Benjamin (directrice), Johanne Briën (secrétaire), Manon Blanchette, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne, Jean-Marc Ste-Marie (superviseur aux promotions des abonnements), LA PROMOTION ET LES RELATIONS PUBLIQUES Guy-Renaud Kirouac (directeur), LA PRODUCTION Marie-France Turgeon (directrice de la production), Sylvain Darcy (directeur de l'information), Johanne Brunet, Danièle Cantara, Richard DesCorrnières, Caroline Des Rosiers, Lynda Di Cesare, Marie-Josée Hudon, Michael Schneider, Christiane Vaillant. Les annonces classées et avis publics: Yves Williams (superviseur), Jean de Billy, Marlène Côté, Sylvie Laporte, Pierrette Rousseau, Micheline Ruelland. LE CONSEIL DU DEVOIR INC. Pierre Bourgie (président), LA FONDATION DU DEVOIR Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS



BOURGAULT

Maudit camion

Comme la canicule m'empêche de penser et de réfléchir, j'ai cherché un sujet trivial qui vous permettrait de faire également le vide dans vos beaux esprits. Un gros sujet: remplacer les trains qui ne roulent plus et les bateaux qui sont bien incapables de le faire.

Soit. Je veux bien. Il faut bien transporter les marchandises à travers l'Amérique et il faut bien livrer la Molson au dépanneur du coin.

Cela dit, on ne voit pas pourquoi les camionneurs devraient avoir tous les droits ou se permettre tous les abus. Or, c'est exactement ce qui se passe puisque le législateur se ferme les yeux et se bouche les oreilles. Il a bien rédigé quelques règlements qui visent à contrôler le poids des machines ou à en réduire la vitesse mais, outre le fait que nombre de camionneurs s'en fichent éperdument, on doit déplorer des politiques qui, dans le domaine, confinent à l'anarchie.

On sait déjà que, si nos routes sont impraticables, c'est à cause des camions. On nous apprend qu'un seul camion de quarante-cinq pieds magane la chaussée au même rythme que le font 42 000 voitures de promenade. Oui, vous avez bien lu.

Trop gros, trop longs, trop lourds les camions? Évidemment, mais on ne va pas s'en faire pour si peu. Abolir les trains routiers — ces doubles-camions qui menacent les automobilistes les plus prudents — vous n'y pensez pas?

Réduire la taille des remorques? Eh quoi? Vous voulez pousser les compagnies de camionnage à la faillite?

Et vive les ornières meurtrières! Et vive les risques intolérables que font courir à chacun les camionneurs impénitents.

Bon, vous roulez peu, vous sortez rarement de la ville. Vous vous croyez donc à l'abri de l'engance camionneuse. Eh bien, non.

Dans toutes les villes normales on a, depuis longtemps, réglementé les plages horaires ouvertes au camionnage.

Pas chez nous. Dans toutes les villes normales, les camions lourds n'ont pas le droit de circuler aux heures de pointe.

Pas chez nous. C'est même exactement le contraire. On dirait que les camionneurs se donnent le mot pour entrer ou sortir de la ville juste au moment où la circulation se fait intense et où les bouchons se multiplient. Qui s'en soucie?

Personne évidemment, sauf les automobilistes qui n'en finissent plus de jurer, de tempêter, impuissants et désespérés de voir jamais le bon sens triompher.

Dans toutes les villes normales il est interdit aux poids lourds de faire des livraisons de porte à porte. On doit, pour ce faire, utiliser des camions de petit calibre qui risquent moins d'engorger les rues et de bloquer la circulation.

Mais Montréal n'est pas une ville normale. Y a-t-il un règlement? Je n'en sais rien. Mais, chose certaine, les camionneurs ne sauraient s'en embarrasser. Autour de chez moi, c'est avec des camions de quarante-cinq pieds qu'on fait les livraisons. Pour livrer de tout et de n'importe quoi: du peps, de la bière, de la nourriture pour chiens, des légumes et quoi encore.

Les camionneurs ont évidemment toutes les peines du monde à se garer. Réussissent-ils à le faire qu'ils bloquent la rue pendant un quart d'heure ou qu'ils volent quatre ou cinq places de stationnement.

C'est stupide et insensé. Mais les compagnies vous répondront qu'il y a plus de profits à faire quand les poids lourds, chargés à bloc, font la tournée une seule fois par jour alors que des camions plus légers devraient retourner plusieurs fois à l'entrepôt pour faire le plein. La logique est impeccable. Logique marchande, bien sûr. Mais la ville?

La vie en ville? Dans toutes les villes normales... Et le tapage, ça vous dérange? Il existe un règlement qui oblige les conducteurs à éteindre leur moteur quand ils sont en stationnement. Avez-vous déjà vu un seul camionneur se plier au règlement? Moi, jamais. Un peu plus ou un peu moins de bruit qu'est-ce que ça change?

Toujours plus de tapage. Vous vous souvenez, il y a quelques années, on a décidé «d'embellir» la ville en installant partout des passages piétonniers en pavés unis. Évidemment, ils se sont dégradés instantanément et ils se sont transformés rapidement en ornières ou en bosses. Ils sont la ruine des suspensions. Mais il y a pire, toujours pire: les camions. Vous avez vu, surtout entendu, ces camions à containers qui franchissent l'obstacle? Chaque fois le bruit d'une bombe. Chaque fois l'impression que tout a sauté. La maison qui tremble, la conversation qui s'interrompt. Dans toutes les villes normales...

Mais de quoi vous plaignez-vous? La ville n'est pas la campagne et si vous n'êtes pas content vous savez ce que vous avez à faire.

Oui, je le sais. Continuer à chialer jusqu'à ce que quelqu'un, quelque part, finisse pas comprendre. Jusqu'à ce qu'on exige, aussi, qu'on installe sur les camions des silencieux efficaces. Ils existent. Qu'attend-on pour les imposer?

La canicule m'empêche de penser. Elle ne m'empêche pas de me vider le cœur.

Maudit camion! Maudite vanne! Maudit troque!

Qui êtes-vous?

Ottawa (PC) — Les abonnés du téléphone de quatre provinces pourront bientôt savoir le nom de la personne qui les appelle avant de répondre. Bell Canada, qui dessert le Québec et l'Ontario, ainsi que des compagnies de téléphone en Nouvelle-Écosse et en Alberta ont obtenu hier la permission d'offrir ce nouveau service à leurs abonnés. Cependant, le Conseil canadien de la radiodiffusion et des télécommunications mettra en place des mesures censées assurer la confidentialité des personnes qui voudraient éviter que leur nom apparaisse sur l'afficheur.

SUITE DE LA PAGE 1

suré le président du comité, le député libéral Jim Peterson, selon qui la TVA nationale répondrait aux doléances des Canadiens qui veulent voir s'harmoniser les taxes de vente fédérale et provinciales.

Pour M. Peterson, la TVA réduirait les coûts et les irritants administratifs tant pour l'État que pour les entreprises, restaurerait l'équité envers les consommateurs qui ont le droit de connaître le véritable prix des biens, et mettra fin au «fouillis fiscal» causé par l'existence de 10 systèmes de taxation à travers le pays — celui du fédéral et ceux des neuf provinces (l'Alberta exceptée) qui ont des taxes à la consommation.

«C'est un projet bien vendable», a dit le député. Le rapport du comité parlementaire sera maintenant soumis à l'examen du cabinet, qui veut instaurer un nouveau système à temps pour l'année fiscale 1996-97. Hier, le ministre des Finances Paul Martin a refusé de commenter le rapport, disant qu'il voulait d'abord en prendre connaissance de manière détaillée. Il a simplement réitéré l'engagement libéral à ce que «la TPS soit remplacée».

L'engagement névralgique de la proposition réside donc dans l'harmonisation fédérale-provinciale, qui pourrait, si l'avis du comité est retenu, donner lieu au cours des prochains mois à de fastidieuses discussions. Un tel exercice ne s'est pas toujours, par le passé, montré très fructueux — seul le Québec s'est en partie harmonisé —, mais M. Peterson s'est dit confiant que la «flexibilité» incluse dans le projet donnerait cette fois des résultats.

«On fait exactement le contraire de ce qui s'est fait il y a quatre ans» lors de l'adoption de la TPS par les conser-

vateurs, a-t-il souligné.

Dans son rapport, le comité recommande de fait que «le choix des articles devant figurer dans l'assiette de la taxe, comme les produits alimentaires, les médicaments, les services médicaux, et ainsi de suite, et donc aussi le taux de la taxe, de même que la méthode de perception soient décidés par la voie de négociations fédérales-provinciales».

Témoin de ce que les choses ne se feront pas sans heurts, le premier ministre de l'Ontario, Bob Rae, a immédiatement réagi hier en faisant part d'inquiétudes à l'égard de la volonté d'Ottawa d'accroître son emprise sur la fiscalité des provinces.

«Quand vous partagez le lit avec un gorille, celui-ci finit toujours par prendre le dessus», a exemplifié M. Rae, faisant allusion aux conséquences néfastes de la TPS sur l'économie de sa province et auxquelles la TVA telle que proposée n'y changerait rien.

Cette crainte est aussi celle du Bloc québécois, qui a reproché à la TVA nationale de n'être qu'un clone de la TPS «dont seul le nom diffère». Le résultat des délibérations du comité tel que rendu dans le rapport majoritaire n'est que du «maquillage»; «on change quatre trente sous pour une piastre», a déclaré le porte-parole bloquiste Yvan Loubier.

M. Loubier en a particulièrement contre la dissimulation de la TVA et l'intégration des taxes de vente provinciales à la structure fédérale, «une véritable charge centralisatrice qui s'attaque directement à l'autonomie fiscale des provinces» selon lui. Il appréhende en outre que la TVA nationale en vienne à provoquer un élargissement de l'assiette fiscale pour englober des biens et services

actuellement exemptés.

Dans son rapport dissident, le Bloc revendique l'abolition pure et simple de la TPS et la cession aux provinces, en échange d'une diminution des transferts fédéraux, de la totalité du champ de taxation actuellement couvert par la TPS.

Chez les réformistes, on a relevé hier que la TVA suggérée ne faisait rien en matière de simplification des procédures de calcul, de collecte et de paiement de la taxe, que sa dissimulation ne ferait que faciliter la tâche des politiciens désireux de l'augmenter et que les coûts de transition pourraient s'élever à 500 millions\$.

Pour le député Herb Grubel, le gouvernement ne devrait pas s'acharner à augmenter ses revenus, mais à réduire ses dépenses. «L'actuel régime d'impôts sur le revenu des individus et des sociétés, ainsi que les taxes sur la valeur ajoutée, devraient être remplacés par un régime d'imposition simple, visible et proportionnel.»

De son côté, le chef conservateur Jean Charest a dit soupçonner les libéraux de chercher à «investir le gouvernement du mandat de négocier une taxe sur les aliments».

Ces derniers jours, l'opposition a fait ses choux gras de déclarations antérieures des libéraux sur la TPS. Ceux-ci avaient en effet mené une vigoureuse lutte contre son instauration, allant jusqu'à mener un «filibuster» au Sénat. Plus récemment, ils ont fait de l'abolition de cette taxe honnie l'un de leurs chevaux de bataille électoraux, l'accusant d'avoir «prolongé et aggravé la récession».

A plusieurs reprises, le premier ministre Jean Chrétien a lui-même manifesté son intention de «faire disparaître» la TPS. La balle, aussi floue soit-elle, est maintenant dans son camp.

AUTOROUTE

Parizeau «louvoie», dit le premier ministre

SUITE DE LA PAGE 1

bec et que des entreprises québécoises ont contestée avec succès.»

Hier, le premier ministre a répété que «le développement de l'autoroute de l'information ne dépend pas du pouvoir de réglementer ou du pouvoir législatif, mais (qu'il se ferait) plutôt en soutenant les entreprises.»

Il devait toutefois ajouter qu'il n'est pas évident que nous pourrions contrôler ce développement qui traverse les frontières. Ça va au delà du cadre réglementaire. Nous avons l'obligation de nous adapter à ce nouvel environnement.»

En ce sens, il a assuré les participants à ce forum que son gouvernement agirait comme «levier économique», utiliserait «son pouvoir d'achat» et ferait preuve de «leadership» pour soutenir le développement de l'autoroute électronique.

Plus tôt en journée, le premier ministre s'en est pris à au chef du Parti québécois, Jacques Parizeau, qu'il accuse de commencer à «louvoier» avec l'idée de souveraineté.

Ce lundi pré-électoral du chef libéral a en fait commenté tôt, hier matin, alors qu'il prenait la parole devant 400 militants libéraux réunis pour un petit déjeuner bénéfique à Laval.

Faisant allusion au propos de Jacques Parizeau qui n'excluait pas, samedi, que l'éventuelle question référendaire soit précédée d'un préambule, M. Johnson a accusé le chef péquiste de chercher à diluer son option: «Déjà, on voit un louvoisement», a-t-il soutenu.

Daniel Johnson s'est aussi appliqué à démontrer que la demande du chef péquiste pour qu'une trêve soit déclarée à la suite de l'élection d'un gouvernement péquiste ne pouvait pas tenir: «Je trouve les propos de M. Parizeau passablement contradictoires. Dans le fond, c'est un paradoxe de demander une trêve alors qu'on prépare la rupture.»

KYOTO La ville s'adaptera-t-elle?

SUITE DE LA PAGE 1

des jardins zen, tout promeneur peu pressé garde des images fortes de Kyoto. Partout, il trouve des traces de la grandeur de celle qui fut la capitale impériale pendant un millénaire de 794 à 1868.

Nul ne doit tolérer la destruction de l'ambiance de Kyoto, affirmait Kojo Nagasawa, directeur de l'Association des temples bouddhistes de Kyoto, à un quotidien japonais, dès le début de cette affaire.

Le tout a commencé en 1988.

A cette date, l'administration de Kyoto décidait de modifier un règlement qui limitait à 30 mètres la hauteur des immeubles dans certains secteurs du centre-ville.

En adoptant ce règlement au tournant des années 70, les autorités locales avaient voulu répondre aux protestations qui avaient suivi la construction de la tour de Kyoto en 1964, structure d'acier de 131 mètres, d'une spectaculaire laideur, toujours debout, à la sortie de la principale gare de la ville.

En 1988, avec la nouvelle réglementation, la limite de hauteur d'un immeuble est passée de 30 à 60 mètres.

L'administration de l'Hôtel Kyoto s'est prévalu la première de la nouvelle réglementation. En février 1991, son projet d'agrandissement était approuvé par les autorités municipales.

C'est à ce moment que les moines bouddhistes de Kyoto ont décidé de sortir de leurs temples. Selon eux, le projet d'agrandissement et, surtout, les 60 mètres de hauteur du complexe immobilier allaient détruire le caractère historique, l'atmosphère presque religieuse de la ville.

Et ils étaient sérieux: ils ont ainsi menacé de refuser l'entrée de leurs temples aux futurs clients de l'Hôtel Kyoto.

Ce faisant, ils ont forcé les autorités municipales et les promoteurs à tenir une vingtaine de discussions à huis-clos et même obtenu, selon eux, une promesse de révision des plans du nouveau complexe immobilier. C'était le 20 novembre 1989.

Cependant, trois semaines plus tard, les travaux de

Samedi, au caucus du Parti québécois et du Bloc québécois, Jacques Parizeau avait affirmé qu'il demanderait à ses adversaires politiques d'observer une trêve, le lendemain de l'éventuelle élection du PQ, pour permettre au Québec de sortir de l'ornière économique dans laquelle il se trouve.

Le chef péquiste avait aussi affirmé, samedi, qu'il n'hésiterait pas «à traverser» les compétences fédérales pour sauver le dernier chantier maritime du Québec, celui de Lévis, en promettant, entre autre, qu'un gouvernement du PQ n'hésiterait pas à financer seul la construction d'un nouveau traversier pour les Îles-de-la-Madeleine.

Sur cette question, le premier ministre Johnson a souligné que les discussions se poursuivaient toujours avec Ottawa: «Nous avons des discussions avec nos homologues fédéraux. Ce sont des discussions qui continuent et qui n'ont rien à faire avec traverser ou ne pas traverser quelque juridiction que ce soit. Il faut pouvoir payer pour ce contrat, il faut pouvoir compter sur un client. M. Parizeau a été assez avare de commentaires sur la façon de payer ce 60, 80 ou 90 millions. Il faut nous assurer que nous avons un projet qui est intéressant pour le gouvernement fédéral qui serait amené à placer une commande pour qu'il y ait du travail à la MII-Davie.»

Le premier ministre ne s'inquiète pas, par ailleurs, d'avoir à affronter les machines électorales du Bloc québécois et du Parti québécois réunies dans le cadre de la prochaine élection: «Le Bloc reconnaissait que sa machine était inexistante, ce n'était essentiellement la machine du PQ», a-t-il déclaré aux journalistes.

À l'heure du lunch, le premier ministre a interrompu ses activités pré-électorales pour une rencontre officielle avec le vice-premier ministre du Vietnam, Phan Van Khai.

À l'issue de la rencontre, le bureau du premier ministre a fait savoir que des ententes touchant huit compagnies québécoises seraient bientôt annoncées. Les deux hommes doivent se revoir en juillet.

renovation du nouvel hôtel débutaient. Sans modification des plans.

L'Association des moines bouddhistes s'est adressée aux tribunaux de Kyoto pour que cessent les travaux et que ce qu'elle considérait comme une promesse soit tenu. A deux reprises, leurs prétentions ont été rejetées.

Peine perdue, à court de moyens de protestation, l'Association des moines bouddhistes a maintenu sa menace de fermer l'entrée des temples aux clients de l'Hôtel Kyoto qui s'y rendront cet été.

«Kyoto ressemble de plus en plus à Tokyo: une jungle de béton», a affirmé le directeur de leur association.

Et il n'a peut-être pas tout à fait tort.

Souvent, les toits en pagode des temples disparaissent derrière l'acier et le verre, les panneaux publicitaires des arcades commerciales du centre-ville et des grands magasins Takashimaya et Daïmaru.

«Si la seule chose que vous faites, c'est de préserver les vieux bâtiments, il ne peut y avoir aucun développement», a déjà défendu Tsukamoto Koichi, président de la Chambre de commerce de Kyoto.

En fait, les projets de construction se multiplient à Kyoto: une autoroute la reliant à Osaka et à son nouvel aéroport, une ligne de métro, hôtels... Lentement, Kyoto se transforme en paradis touristique: près de 3,5 millions de Japonais s'y sont rendus l'an dernier.

En dépit du boom immobilier qu'a connu le Japon des années 80, Kyoto et ses 1,5 millions d'habitants avaient su préserver un équilibre, parfois difficile, entre tradition et monde moderne, soutient Masai Takamachi, journaliste du quotidien *Asahi Shinbun* à Osaka, dans les nombreux articles qu'il a écrits sur la question. Il s'agit maintenant de savoir, note-t-il, si Kyoto pourra maintenir cet équilibre à l'avenir.

Kyoto saura-t-elle s'adapter? Dans une ville où, au détour d'une rue, on peut voir un moine bouddhiste, crâne rasé, toge ample et sandales aux pieds, monter au volant d'une Mercedes-Benz (est-ce la sienne?), on peut croire que l'avenir durera longtemps.

DOLLAR

SUITE DE LA PAGE 1

années, un investissement aussi robuste en machineries et équipement, qui est passé de 4 à 9% du PIB. L'augmentation du coût du capital va faire extrêmement mal aux entreprises, et à une économie qui doit maintenant payer très cher pour accroître sa compétitivité en recourant aux technologies importées.»

«La Banque du Canada est très craintive à l'idée de voir le dollar défoncer son point de support technique fixé aux alentours des 71,80-90 cents US, a renchéri Michel Tessier, analyste chez Tassé & Associés. Un tel bris aurait un impact significatif sur le marché obligataire et ne ferait qu'ajouter à la nervosité des investisseurs étrangers, déjà mal à l'aise avec le niveau d'endettement de nos gouvernements et l'inquiétude politique au pays.» Amorcant la séance en baisse de 24 points centésimaux, le dollar canadien a repris de la vigueur en après-midi hier, sous le coup de l'intervention de la Banque du Canada, pour fermer la séance à 71,92 cents américains, en hausse de 4 points.

De telles tribulations sur la devise n'ont pu faire autrement que de donner des munitions au ministre fédéral des Finances.

M. Martin a pourtant tenu des propos modérés aux termes d'une cérémonie marquant l'inauguration officielle du guichet unique Info entrepreneurs. «Permettez-moi de ne pas faire de commentaires ni sur le dollar, ni sur les taux d'intérêt, a-t-il dit, d'entrée de jeu, ayant encore frais en mémoire l'impact sur le cours du dollar de sa déclaration voulant qu'il verrait très bien les taux d'intérêt canadiens baisser sous le niveau des taux américains correspondants. Mais il ne fait pas de doute que les mouvements observés sur la devise et sur les taux d'intérêt sont en partie dus aux déclarations irresponsables de Bouchard et de Parizeau.» Paul Martin a dit ne pas s'inquiéter, malgré tout, de la capacité du gouvernement à rencontrer son objectif de réduction du déficit, «nos prévisions (de croissance économique) étant inférieures à ce que nous observons à l'heure actuelle.»

Mais lorsqu'il s'est servi des micros de la Chambre des communes, M. Martin en a profité pour effectuer l'une de ses plus violentes sorties contre le chef de l'opposition, Lucien Bouchard, et son homologue québécois, Jacques Parizeau.

Questionné sur ses intentions d'orchestrer une série de nouvelles coupures de dépenses, d'au moins 3 milliards\$, dans le but de contrecarrer la tendance à la hausse des taux d'intérêt, M. Martin a écarté toute possibilité de présenter un mini-budget à l'automne. Le débat s'est animé après que M. Bouchard soit revenu à la charge. «Je voudrais demander au ministre s'il reconnaît qu'il est le premier responsable des hausses de taux d'intérêt, et ne se rend-il pas compte que ces hausses découlent directement de la sévérité des jugements portés par les milieux financiers insatisfaits des mesures de coupures de dépenses que son budget a apportées?»

M. Martin a alors haussé le ton. «Il y a plusieurs raisons aux hausses des taux d'intérêt. Cela arrive non seulement au Canada, mais ça arrive ailleurs. Du même coup, il faut dire que les niveaux d'endettement du Canada n'aident pas. Mais lorsqu'on regarde ces deux ou trois dernières semaines, il est très clair que la raison primordiale pour la hausse des taux d'intérêt sont les déclarations irresponsables de Jacques Parizeau et du chef de l'opposition.»

M. Martin a soutenu que les «leaders séparatistes mettent en péril des milliers d'emplois aux pays». Il les a accusés «d'enlever le pain de la bouche des enfants», «de mettre sérieusement en doute non seulement la structure politique de ce pays mais aussi sa structure économique». Lorsque Lucien Bouchard lui a fait remarquer que malgré cette prétendue instabilité politique, la cote sur les titres du gouvernement du Québec et d'Hydro-Québec a été maintenue contrairement à celle accolée aux titres canadiens, M. Martin n'a eu d'autre réparties que la suivante, sous les bravos: «Probablement parce que le Québec a été choyé par un gouvernement libéral pendant neuf ans, ce que le Canada n'a pas eu.»

Au-delà de ces querelles politiques, il ne faut pas perdre de vue que «le dollar américain y goute également». Le billet vert tombait, hier, à 1,6 mark et à 101,88 yens. «Nous assistons présentement à une désaffection envers les monnaies nord-américaines, avec un effet amplifié au Canada», a précisé Benoît Durocher, économiste à la Banque Royale. Une économie européenne arrivant près de son creux cyclique laisse présager une remontée généralisée des taux d'intérêt. Mais «l'endettement extérieur très élevé du Canada signifie que les investisseurs étrangers doivent absorber un risque de change. Les débats politiques, générateurs d'incertitude, ne font qu'ajouter à la prime de risque», a ajouté M. Durocher.

LE DEVOIR

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS:
DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30
RENSEIGNEMENTS (514) 985-3333
ADMINISTRATION (514) 985-3333

PUBLICITÉ
AVIS PUBLICS (514) 985-3344
ANNONCES CLASSÉES (514) 985-3344
PUBLICITÉ (514) 985-3399
NUMÉRO SANS FRAIS 1-800-363-0305

SERVICE À LA CLIENTÈLE
• Extérieur (sans frais) •
1-800-463-7559

DU LUNDI AU VENDREDI
DE 8H00 À 16H30
2050, RUE DE BLEURY, 9^E ÉTAGE,
MONTRÉAL, (QUÉBEC) H3A 3M9

SERVICE DES ABONNEMENTS
Les numéros de téléphone suivants sont valables pour le service de livraison par camélot et pour les abonnements postaux.
Montréal (514) 985-3355